

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine

Lundi 11 décembre 2017

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Interpellation de M. Lefebvre à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'impact de la nouvelle loi postale sur les zones rurales et la réaction du Gouvernement wallon » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le positionnement de la Wallonie par rapport aux vellités de réduire à nouveau le service postal »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Lefebvre, Hazée, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	1
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la labellisation des sapins de Noël » ;</i>	
<i>Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les alternatives aux produits phytopharmaceutiques dans la culture du sapin de Noël »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	6
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les alternatives au glyphosate en agriculture » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'opposition concertée au vote européen de prolongation du glyphosate et la lutte intégrée »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	8
<i>Question orale de Mme Baltus-Môres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les mesures de soutien visant à augmenter la transparence dans le travail agricole »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Môres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	11

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les délais de paiement des aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 12

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'accompagnement professionnel des agriculteurs »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 12

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la position du Gouvernement sur l'avenir de la politique agricole commune » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'annonce des balises de la future politique agricole commune »

Intervenants : M. le Président, MM. Prévot, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 14

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le Sommet des éleveurs »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 17

Interpellation de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la publication de la liste des arbres remarquables en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 18

Question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la gestion de la présence de loups en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Onkelinx, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....20

Question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'évaluation des résultats du plan Maya »

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 20

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le réseau d'enclos/exclos en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 22

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le bilan de la formation spécifique en management territorial et touristique »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 23

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le suivi des ambitions touristiques du canal du Centre »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 24

Question orale de M. Gardier à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'attrait touristique des marchés de Noël »

Intervenants : M. le Président, M. Gardier, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 25

Organisation des travaux (Suite)..... 26

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 26

Liste des intervenants..... 27

Abréviations courantes..... 28

Présidence de M. Onkelinx, Président.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 13 heures 2 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Quelqu'un demande-t-il si l'on fait remonter une proposition de résolution ou une proposition de décret quelconque ? Je n'en vois pas.

Il y a une modification de l'ordre du jour et la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier l'article premier de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 octobre 1997 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de révalidation des espèces animales vivant naturellement à l'état sauvage, déposée par M. Puget (Doc. 937 (2017-2018) N° 1) est reportée. Nous allons donc directement passer aux interpellations et questions orales.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. LEFEBVRE À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'IMPACT DE LA NOUVELLE LOI POSTALE SUR LES ZONES RURALES ET LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT WALLON »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE POSITIONNEMENT DE LA WALLONIE PAR RAPPORT AUX VELLÉITÉS DE RÉDUIRE À NOUVEAU LE SERVICE POSTAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Lefebvre, sur « l'impact de la nouvelle loi postale sur les zones rurales et la réaction du Gouvernement wallon » ;
- de M. Hazée, sur « le positionnement de la Wallonie par rapport aux velléités de réduire à nouveau le service postal ».

M. Desquesnes se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Lefebvre pour développer son interpellation.

M. Lefebvre (PS). - Monsieur le Ministre, le 29 novembre dernier, alors que je vous interrogeais sur l'impact de la nouvelle loi postale sur les zones rurales, la Commission infrastructures de la Chambre approuvait le projet de loi défendu par le Gouvernement MR/N-VA. Ce projet contient une disposition que nous devons combattre en tant que Wallons et défenseurs des services publics : l'assouplissement du service universel.

Les principes du service universel postal sont définis dans la directive 97/67/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et l'amélioration de la qualité du service.

Actuellement, en Belgique, il comprend l'obligation de distribuer les lettres, recommandés et colis de maximum 10 kilos sur tout le territoire au même prix, qui doit être abordable et basé sur les coûts, une distribution et une levée du courrier cinq jours par semaine. Cela vise tant les courriers individualisés que le *bulk*, c'est-à-dire les toutes-boîtes. À noter que les envois individualisés dont le trajet est enregistré et communiqué de façon individualisée ne font pas partie du service universel. On vise par là l'essentiel du marché des colis.

Le projet introduit un mécanisme d'assouplissement des prestations du service universel. Le contrat de gestion peut définir des « circonstances exceptionnelles et conditions géographiques exceptionnelles » dans lesquelles il peut être dérogé à l'obligation de levée et distribution de cinq jours par semaine. On voit mal, en Belgique, quelles conditions géographiques pourraient répondre à ce critère.

Contrairement à d'autres États membres, la Belgique connaît une densité de population élevée et aucun haut massif difficile d'accès, ni même d'îles isolées. L'usage de ce critère en Belgique, aussi injustifié qu'il soit, se ferait donc en premier lieu au détriment des citoyens des zones peu peuplées, c'est-à-dire des Wallons pour la plupart.

Enfin, le projet précise aussi qu'« une baisse des volumes d'envois postaux mettant en péril l'équilibre financier du service universel » est considérée comme une telle circonstance exceptionnelle. On voit mal comment une baisse des volumes qui est constante et uniforme depuis plusieurs années peut répondre à la définition de « circonstances exceptionnelles ».

Pour le PS, cette exception ouvre la voie à un service différencié sur le territoire. C'est une atteinte à l'égalité des usagers des services publics et à la solidarité territoriale. Encore une fois, le Gouvernement MR/N-VA fait le choix de détricoter les services publics et de nuire aux intérêts des Wallonnes et des Wallons.

Je pense que nous partageons la même analyse puisque vous m'indiquiez, en réponse à la question urgente du 29 novembre dernier : « Monsieur Lefebvre, je partage vos préoccupations, vos craintes et votre insatisfaction par rapport à cette réforme. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas parce que l'on habite en ruralité que l'on doit considérer cela comme un luxe. Pour certains, ce sont leurs racines, pour d'autres, ce sont des contraintes, et pour d'autres encore, ce sont de légitimes aspirations qui font que l'on choisit de vivre en ruralité. »

Je continue votre réponse : « Le service postal doit être un service public universel. Il y a déjà plusieurs mois que j'avais effectué des démarches auprès du ministre De Croo. Ces démarches ont été renouvelées et je compte bien entendu que l'on puisse évoquer au Conseil des ministres cet aspect des choses qui peut

avoir, à la fois sur la vie des citoyens, sur le principe d'égalité, mais aussi sur la vie de nos entreprises, de très fâcheuses conséquences ».

Quelles sont les démarches faites il y a plusieurs mois et renouvelées récemment ? Ont-elles porté leurs fruits ? Le Gouvernement wallon s'est-il saisi du dossier ? Depuis le 29 novembre, vous avez eu au moins deux séances de Gouvernement, qu'avez-vous décidé de faire ?

Il s'agit ici d'un projet idéologique qui vise une fois de plus un service public. Les plus anciens se souviendront que, même dans les villages, il y avait une tournée le matin et une l'après-midi. Il y avait un bureau de poste dans toutes les anciennes communes. Le facteur avait un véritable rôle social, nous en parlions justement ensemble avant le début de cette commission.

Aujourd'hui, il y a un bureau de poste par commune. Cela signifie, en Wallonie, qu'il faut parfois faire plus de 15 kilomètres pour aller chercher un recommandé. Et demain, ceux-là mêmes ne verront plus le facteur tous les jours. Le facteur devient un inconnu sans rôle social.

La Wallonie doit faire tout ce qui est légalement et politiquement possible pour que la Chambre n'adopte pas cette nouvelle loi postale qui a été rédigée contre les intérêts des travailleurs de Bpost et ceux de la Wallonie. C'est pourquoi nous demandons que le Gouvernement wallon saisisse immédiatement le Comité de concertation afin de faire entendre raison au Gouvernement fédéral.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, M. Lefebvre a bien résumé le projet de loi qui nous amène à vous interroger aujourd'hui, porté actuellement par le Gouvernement fédéral et visant à revoir la législation pour permettre au contrat de gestion de Bpost, comme opérateur du service universel, de s'affranchir à l'avenir de l'obligation de desservir l'ensemble des boîtes aux lettres cinq jours par semaine.

On voit bien là derrière la logique assez sournoise de la part du Gouvernement fédéral qui consiste à modifier la loi tout en disant : « Ne vous inquiétez pas, à court terme rien ne va se passer », mais à se donner alors l'habilitation pour pouvoir, plus tard, peut-être dans quelques semaines ou dans quelques mois, modifier davantage en catimini le contrat de gestion de l'opérateur.

En parallèle, on évoque aussi la possibilité que l'obligation de maintenir un bureau de poste par commune soit supprimée, ce qui serait une autre détérioration du service universel. Nous estimons – nous avons quelques éléments pour penser que vous partagez cette analyse – que ce projet de loi est tout à fait problématique, tout à fait inacceptable, d'autant qu'il

s'ajoute aux rationalisations déjà opérées depuis plusieurs années et qui ont très souvent considérablement affaibli le service et la qualité du service pour un certain nombre de nos concitoyens.

Il y a bien sûr un élément qui est la diminution aujourd'hui du courrier papier. En même temps, la desserte du territoire par les facteurs constitue une réelle plus-value et sans doute d'ailleurs pourrait-elle être élargie à d'autres enjeux à l'avenir, même si le facteur a malheureusement, depuis un certain nombre de réformes antérieures, perdu le rôle social, ou en tout cas vu son rôle social affaibli très fortement durant ces dernières années.

Derrière ce projet – M. Lefebvre y a fait allusion –, c'est aussi la logique d'un territoire à deux vitesses qui est clairement là-dedans et qui interpelle évidemment, puisque si cette loi devait être adoptée, ses effets seraient très certainement différents selon les endroits de notre territoire. Ils seraient donc beaucoup plus forts en milieu rural.

Dès lors, nous pensons que la Wallonie doit faire entendre sa voix par rapport à ce projet. Il semblait qu'il allait cheminer vers un calendrier d'adoption. J'ai cru comprendre qu'il avait été renvoyé au Conseil d'État. Il y a donc là un peu de temps pour agir, donc également un peu de temps pour le Gouvernement wallon pour agir.

Rappelons par ailleurs que notre Parlement avait déjà eu l'occasion de prendre une attitude sur les enjeux postaux, notamment – je la cite ici parce qu'elle me paraît importante – à travers le vote unanime en novembre 2009 d'une résolution. Il était alors question de la transposition du cadre réglementaire, mais les enjeux sont quand même sensiblement comparables. Notre Parlement demandait alors au Gouvernement de prendre cette résolution que je cite : « Toutes les initiatives, à savoir saisir le Comité de concertation ou toute autre formule afin notamment de garantir, par une réglementation et un financement structurel adéquat, la continuité des missions du service public universel et des obligations qui en découlent en assurant notamment une présence suffisante de la Poste dans les zones rurales éloignées ou à faible densité de population. »

On l'a vu, les questions précises ne sont pas les mêmes, mais les enjeux sont tout à fait comparables. Lorsque vous discutez avec le Gouvernement, puisque j'imagine que tel est bien le cas, vous pouvez également vous appuyer sur ces éléments exprimés en temps non suspects, en novembre 2009.

Dès lors, pouvez-vous d'abord nous indiquer quand vous avez été informé de ce projet de loi ? Pouvez-vous alors également nous préciser, à la suite de ce que vous avez déjà dit en séance plénière, la position du Gouvernement par rapport à cela ? Le Gouvernement estime-t-il, comme nous, qu'il est inacceptable que le

service postal puisse une nouvelle fois être affaibli à certains endroits du territoire et en particulier que le Gouvernement fédéral et Bpost puissent, demain, si ce projet devait être établi, décider seuls d'une telle modification du service postal ?

Quelles sont les initiatives qui ont été prises par le Gouvernement à l'égard du Gouvernement fédéral pour l'informer des préoccupations wallonnes et l'engager à revoir son projet de loi, pour ainsi permettre de protéger le service postal et de protéger également l'approche égale de l'ensemble des citoyens du territoire ?

En l'absence d'une réponse argumentée du ministre fédéral compétent, avez-vous proposé au Gouvernement de saisir le comité de concertation ?

Voilà, Monsieur le Ministre, un certain nombre de questionnements que je voulais également formuler à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, comme mes collègues ont déjà eu l'occasion de l'expliquer, on se pose des questions concernant le maintien d'un service de qualité égale pour l'ensemble de nos concitoyens en matière d'accès aux services publics, ici singulièrement en ce qui concerne le service postal.

On est bien sûr confronté à des évolutions, notamment dans le comportement des acteurs. Aujourd'hui, on envoie sans doute moins de lettres que précédemment. La libéralisation du marché postal oblige certainement l'entreprise publique qu'est la Poste à être concurrentielle sur le marché. On l'a vu, avec la tentative de rachat de la Poste néerlandaise. Il n'empêche qu'aujourd'hui, il y a une mission de service public qui doit être remplie. Il y a un financement public qui est assuré à l'égard de l'ensemble des concitoyens. C'est ce qui motive en tout cas ce financement. Il est donc juste que les citoyens soient traités de façon égale en termes de services.

Il y a bien sûr les évolutions envisagées de la distribution du courrier. Là, on est vraiment au cœur du métier, mais je voudrais aussi souligner la disparition progressive de services postaux de proximité qui sont souvent les services les plus importants pour les concitoyens. En particulier les concitoyens les plus fragiles, ceux qui, au vu de leur âge, au vu de leur difficulté de mobilité, ont souvent des difficultés à rejoindre des centres urbains pour bénéficier de services postaux. Ces services postaux sont des services importants, notamment au travers du service de la Banque Postale.

Je trouve qu'aujourd'hui les réponses que donne le ministre fédéral en la matière sont inquiétantes, parce que l'on voit qu'il y a une fermeture de plus en plus importante, y compris des points Poste.

Ma question est la suivante : quelle est, d'une part, la réaction du Gouvernement par rapport à la proposition, au projet qui est sur la table au niveau fédéral ? Comment peut-on faire infléchir les choses ? D'autre part, quels sont les outils que nous pouvons mettre en œuvre, nous, à l'échelle locale pour encourager des opérateurs, notamment à développer des points Poste, par le biais de structures ou d'infrastructures soutenues par la Région wallonne ? Je pense, par exemple, aux acteurs, aux organismes touristiques que sont les syndicats d'initiative et les offices du tourisme, s'assurer que la réglementation wallonne est bien adaptée et rend possible le développement de tels points Poste au sein d'infrastructures locales. L'idée n'est pas évidemment de se substituer aux responsabilités fédérales, mais là où l'on peut intelligemment collaborer, pouvoir le réaliser.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Messieurs les députés, juste un mot pour situer le contexte des réflexions et délibérations du Gouvernement fédéral.

Le contexte, c'est le regard que porte la Commission européenne sur la conformité de la législation postale au droit européen. C'est aussi la prise en compte des conséquences prévisibles de l'évolution socioéconomique et technologique sur les besoins et les pratiques en matière postale. C'est, au dire du ministre fédéral, le contexte dans lequel ce projet aurait été élaboré.

Je me réjouis des interpellations et questions qui ont été mises à l'ordre du jour de la commission, parce qu'il m'apparaît totalement légitime que le Parlement s'inquiète des conséquences possibles de ce projet pour la Wallonie, pour sa ruralité notamment.

On le sait, on doit peut-être le répéter, 40 % des Wallons sont des ruraux et le territoire de la Wallonie est constitué à 80 % de ruralité. C'est aussi ce qui fait que la politique, au titre de ministre de la Ruralité, ne se limite pas à la gestion de crédits spécifiques liés au développement rural, par exemple, mais aussi à ce que j'appellerai sans prétention une forme de veille par rapport aux intérêts de la ruralité chaque fois que des prises de position peuvent l'impacter, que ces prises de position émanent d'ailleurs des politiques régionales ou des politiques des autres entités fédérées ou du Gouvernement fédéral, voire de l'Europe.

La nouvelle Déclaration de politique régionale consacre d'ailleurs la prise en compte de l'impact de toute nouvelle législation sur les territoires ruraux.

On est ici au cœur du sujet.

Ce qui, dans le projet de loi, m'inquiète, c'est le dispositif qui « vise à permettre d'assouplir à l'avenir, sans passer par la loi, mais par voie de négociation du contrat de gestion de l'opérateur concerné, les conditions de service universel, notamment en fonction de conditions géographiques exceptionnelles ». Chacun comprend que ce qui est potentiellement visé, c'est la moindre rentabilité du service universel dans les zones les moins denses, éloignées des centres, les zones rurales qui sont toutes ou quasi toutes situées en Wallonie.

À plusieurs reprises, j'ai sensibilisé le ministre fédéral à cet égard depuis plusieurs mois. Cela a été rappelé. J'ai aussi bien entendu des contacts avec toute une série d'élus fédéraux. Je n'ai pas été particulièrement informé par le ministre De Croo de son projet, mais j'ai été sensibilisé par des parlementaires fédéraux et bien sûr par les annonces qui ont été faites. J'ai évoqué le dossier au Gouvernement de la semaine dernière. J'ai convoqué un intercabinet pour ce lundi même.

Je reviendrai bien sûr devant le Gouvernement.

L'important est de susciter une mobilisation et un dialogue pour obtenir que cette inquiétude soit levée en excluant explicitement tout risque et toute menace pour l'équité entre les citoyens belges et l'égalité entre les Régions, spécialement pour l'équité entre les citoyens des zones rurales wallonnes.

Il est question ici de deux choses et vous les avez tous les trois bien résumées.

La première, c'est le sens même du service postal. Le service postal doit rester, le mot le dit, un service. Vous avez tous les trois invoqué la perte d'importance de la Poste dans le service aux personnes. Je voudrais évoquer à cet égard encore une modification qui vient d'être opérée. C'est le fait qu'il n'y aura plus, sans que cela n'ait été annoncé, sauf par des courriers individuellement à chaque retraité, la possibilité pour les retraités de percevoir leur assignation des mains du facteur, ce qui leur assurait quelques liquidités et qui maintenant va les obliger à devoir se rendre au niveau d'un organisme bancaire alors qu'ils n'ont pas tout le temps – c'est un euphémisme – la mobilité nécessaire ou les possibilités de s'y faire conduire.

Le deuxième élément que je voulais aussi signaler, c'est que la visite d'un facteur de la Poste, c'est souvent la seule visite que des personnes seules reçoivent encore, dans toute une série d'endroits. Cela n'a pas de prix.

Le deuxième élément qui est évidemment en cause à côté de la réelle qualité et efficacité d'un service postal, c'est l'égalité des Belges devant la loi et devant le service public. Ce qui est dans le projet, c'est la négation totale de cette égalité. Il nous faut nous mobiliser. Je l'ai dit, un intercabinet se réunit aujourd'hui à mon

initiative. Je reviendrai bien sûr faire le point devant le Gouvernement et l'on aura certainement l'occasion d'en débattre de nouveau dans l'enceinte de ce Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je ne peux que saluer votre réponse. Cela me paraît tout à fait évident que nous devons nous battre face à une telle législation. Nous souhaitons appuyer les démarches que vous allez mettre en place et déposer ainsi une motion pour venir en appui au Gouvernement wallon. Cette motion demande au Gouvernement wallon de saisir le Comité de concertation à propos de la nouvelle loi postale afin d'inciter le Gouvernement fédéral à revoir sa position quant au mécanisme d'assouplissement des prestations du service universel afin de garantir un service semblable dans toutes les communes du pays et de supprimer des circonstances exceptionnelles la notion de baisse des volumes d'envois postaux mettant en péril l'équilibre financier du service universel tel que prévu dans la nouvelle loi postale, de rappeler au Gouvernement de traiter de manière équitable les citoyens vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, de réaffirmer le rôle social du facteur et enfin de rappeler au Gouvernement fédéral que le maintien d'un bureau de poste par commune est un minimum.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie le ministre pour sa réponse, parce qu'il a bien posé les enjeux de cohésion sociale, d'accès au contact humain, d'accès – vous l'avez dit – aux liquidités quand on voit aussi le paysage des distributeurs de billets qui connaît la même évolution, la même détérioration, l'accès bien sûr au courrier. C'est donc un vrai enjeu pour la ruralité et il faut agir.

Deuxièmement, je retiens que le ministre a ouvert le dialogue au sein du Gouvernement. J'espère que ce dialogue sera porteur, parce que l'on nous parle régulièrement des meilleurs contacts que la nouvelle configuration gouvernementale permet avec le Gouvernement fédéral par rapport aux trois années qui ont précédé. On a ici un cas d'application pour permettre d'en vérifier la vérité. Pour aider le ministre dans son combat, nous avons également préparé un projet de motion que je lis succinctement : « Le Parlement, après avoir entendu l'interpellation, les interventions conjointes, la réponse du ministre, demande au Gouvernement, premièrement, de faire connaître au Gouvernement fédéral son opposition vive au projet de nouvelles lois postales, ensuite, d'utiliser tous les leviers dont il dispose pour conduire le Gouvernement fédéral à revoir fondamentalement son projet ». On peut considérer cette motion comme parallèle, complémentaire, allant dans le même sens que la motion que notre collègue avait déposée et, comme la sienne, elle est également ouverte aux signatures qui souhaitent l'appuyer.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui replace bien le cadre du projet en cours et aussi pour les réactions et les initiatives qu'il a prises à son niveau et au niveau gouvernemental. Il est vraiment important que la compétence de la ruralité s'exprime pleinement. Il y a bien sûr une série de projets que vous soutenez, les espaces de *coworking*, toute une série d'éléments, de travaux sur, notamment, la mobilité en zone rurale, et cetera. Celui-ci est un élément supplémentaire à verser au dossier, sur lequel nous devons avoir et conforter une politique wallonne qui soit claire et qui fasse en sorte que le citoyen, où qu'il habite en Wallonie, ne se sente pas oublié et abandonné.

Aujourd'hui, si beaucoup se détournent ou ont de la méfiance par rapport aux pouvoirs publics, c'est parce qu'ils ont l'impression dans certains quartiers et en particulier notamment dans certains villages ou certains coins de notre Wallonie, d'être abandonnés, d'être les oubliés. Par votre action et par celle du Gouvernement, nous devons vraiment faire en sorte que ce sentiment soit combattu dans les faits par des actions concrètes sur le terrain. On reviendra avec une série de propositions. Je souligne encore une fois qu'à l'initiative de mon collègue, M. Arens, nous avons déposé notamment des résolutions concernant la constitution de cités administratives qui permettent aussi de regrouper les services à l'échelle locale, ce qui est une façon de répondre aux risques de désertification sous des motifs plus ou moins avouables de rationalisation, permettant de concentrer en un lieu une série de services dans une logique de proximité. Je vous remercie.

M. le Président. - Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Monsieur Lefebvre. La première, motivée, est déposée par Monsieur Lefebvre (Doc. 976 (2017-2018) N° 1), la deuxième, motivée, par Monsieur Hazée (Doc. 977 (2017-2018) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mesdames Brogniez et Baltus-Môres (Doc. 978 (2017-2018) N° 1).

Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA LABELLISATION DES SAPINS DE NOËL »**

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À
LA GRANDE RÉGION, SUR « LES
ALTERNATIVES AUX PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LA
CULTURE DU SAPIN DE NOËL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de Mme Ryckmans, sur « la labellisation des sapins de Noël » ;
- de M. Arens, sur « les alternatives aux produits phytopharmaceutiques dans la culture du sapin de Noël ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est de saison, bien évidemment et vous avez évoqué récemment dans la presse la labellisation éventuelle des sapins de Noël. Cette culture industrielle est certes un grand pourvoyeur d'emplois, dont certains saisonniers et les trois producteurs principaux qui possèdent des hectares de plantation sont particulièrement actifs pour défendre les intérêts du secteur de cette culture conventionnelle.

Cependant, vous le savez également, la culture de ces sapins de Noël pose un certain nombre de problèmes environnementaux, notamment la concurrence sur les terres à vocation alimentaire, l'érosion des sols, l'usage de pesticides, y compris lors de cultures assurées en zones forestières. Je ne savais pas que mon collègue, M. Arens, allait vous interroger aujourd'hui également, mais j'avais été fort intéressée par la question qu'il vous avait posée il y a un mois maintenant. Il reviendra certainement dessus. Il vous interrogeait sur l'utilisation des pesticides lorsque les producteurs travaillent en forêt, alors que le Code forestier règle et empêche que toute utilisation d'herbicide, fongicide ou insecticide en zone forestière, sauf exception.

Vous ne répondiez pas à ces questions. À mon tour de vous interroger. Pour Ecolo, ces éléments amènent peu à peu les consommateurs à rechercher des alternatives, ce qu'ils font de plus en plus nombreux sans remettre les traditions en cause, mais en les réactualisant de manière responsable. Ces alternatives visent, par exemple, la durabilité, la fabrication de

sapins créatifs dans l'optique zéro déchet, mais aussi dans le plaisir de la créativité. Je sais que certains ont voulu discréditer cette dynamique. Elle va pourtant dans le sens attendu d'un certain nombre de familles qui souhaitent revitaliser les traditions et permettre une fête parfois à moindre coût. Le coût d'un sapin de Noël, pour certaines familles, dans le contexte actuel, est ou devient prohibitif, mais aussi dans l'optique pour les familles d'avoir une empreinte écologique plus légère. Il y a donc cette alternative des sapins créatifs, de réemploi, de création, réutilisables, et cetera, mais il y a aussi l'alternative, la culture du sapin en agriculture bio.

J'aurais voulu vous entendre sur ce que vous aviez envisagé – peut-être me confirmer ce qu'en a dit la presse –, la labellisation est-elle en réflexion ? Comment une telle labellisation pourrait-elle se construire ?

L'identification d'un sapin Nordmann ardennais ne serait pas suffisante pour une labellisation. Il me paraît qu'il faut aller plus loin dans le cahier des charges, avec le respect de la biodiversité notamment, sous peine de se diriger vers un label commercial de plus et un label commercial sans plus. Qu'en pensez-vous ? Quelles seraient les pistes que vous envisagez à ce stade ?

M. le Président. - La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, la culture du sapin de Noël a connu un important développement dans notre région et en particulier dans cette Province qui est la nôtre, la Province de Luxembourg. La production atteint aujourd'hui 4 millions de sapins par an, couvre un territoire de 4 500 hectares, assure 450 emplois directs et le même nombre d'emplois indirects.

Cependant, les techniques de production actuelles nécessitent un recours important à l'usage de produits phytopharmaceutiques. La récente entrée en vigueur du CoDT permet de développer la production de sapins de Noël en zone forestière. Je vous repose cette question, je l'avais déjà déposée en question écrite. Malgré le respect que je vous dois, je dois tout de même vous dire que je n'avais pas eu de réponse à cette question. C'est pour cela que je suis obligé de la redéposer aujourd'hui. C'est dommage, mais c'est ainsi.

J'insiste aujourd'hui : confirmez-vous, Monsieur le Ministre, que l'usage de produits phytopharmaceutiques demeurera interdit dans cette zone, même pour la production de sapins de Noël ? Je compte vraiment sur une bonne réponse de votre part.

Des expériences sont en cours afin de produire des sapins de Noël « zéro phyto ». La Wallonie soutient-elle ces initiatives ? Allez-vous assurer une diffusion de ces nouvelles pratiques afin de permettre aux producteurs

de se passer progressivement de ces produits phytopharmaceutiques ?

Je suis très heureux aussi de constater que des producteurs veulent développer un label « Sapins de Noël bios ». Afin de valoriser leurs efforts, pouvez-vous faire le point sur ce projet ? Êtes-vous bien dans ce dossier aussi, car il est important ?

Ce label va-t-il voir le jour ? J'espère que, pour l'année prochaine, nous l'aurons et que nous pourrons acheter des sapins bios à partir de Noël 2018.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame et Monsieur les députés, même les textes les meilleurs révèlent de temps en temps l'une ou l'autre petite faiblesse. Je pense que c'est le cas de l'article 2 du Code forestier. Le commentaire de l'article 2 du Code forestier indique que le concept de bois et forêts renvoie à une situation de fait et non à une superficie. Dès que l'espace est boisé, le Code forestier trouve à s'appliquer, mais les jardins, les vergers, les pépinières, les parcs non boisés, les plantations de sapins de Noël, à titre d'exemple, ne sont pas des bois et forêts. C'est le commentaire de l'article 2 du Code forestier qui le dit.

L'article 42 du Code forestier « Toute utilisation d'herbicide, fongicide, insecticide est interdite, sauf les exceptions fixées par le Gouvernement » ne s'applique donc pas aux plantations de sapins de Noël.

Mon cabinet travaille actuellement à une modification législative qui mettrait fin à ce que je considère être une anomalie. Vous avez donc eu raison de me poser la question. On va pallier cette lacune dans le texte.

Le Code wallon de l'agriculture permet le développement d'un système officiel de labellisation des produits agricoles au travers du système régional de qualité différenciée, dont les piliers sont de cinq ordres : le caractère familial des exploitations agricoles, une répartition équitable des marges pour garantir une plus-value significative aux producteurs, un développement équilibré de l'agriculture par rapport aux attentes de la société, l'exclusion des OGM et une différenciation qui peut porter, par exemple, sur un mode de production plus respectueux de l'environnement.

À mon sens, un groupement de producteurs pourrait développer un cahier des charges pour une production différenciée de sapins de Noël. Il faut, bien entendu, qu'une initiative soit prise au niveau des producteurs. Ils se feront aider pas la cellule d'appui, AgriLabel, que j'ai mise en place au début de cette année. Il y a une demande par rapport à ce type de production différenciée et vos questions en sont les témoins.

Il faut aussi accroître les initiatives permettant de diminuer ou supprimer le recours aux produits phytopharmaceutiques. Par exemple, un projet va démarrer d'ici peu avec l'interprofession des fruits et légumes de Wallonie, pour ce qui concerne la production de fruits et légumes sans résidus. La filière du sapin de Noël peut aussi se mobiliser dans le même sens.

Par ailleurs, d'autres initiatives seront prises du côté du Gouvernement par rapport à des mesures de précaution vis-à-vis notamment des villages qui sont touchés, parfois de trop près, par la culture des sapins de Noël.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vous remercie de ces précisions. Il me semble tout à fait préjudiciable qu'en modifiant le Code forestier, on arrive finalement à permettre que des terres agricoles, avec une vocation alimentaire, soient mises en culture de sapins. En tenant compte de l'évolution des modes de consommation, cela me semble aller dans un sens peu profitable par rapport aux enjeux alimentaires et aux enjeux de la production agricole.

Ceci étant, les avancées et le soutien à ce moindre recours aux produits pharmaceutiques sur des terres destinées à la culture des sapins sont importants. Il faudrait certainement aller au-delà de la dynamique sans résidus sur laquelle, là aussi, on peut avoir des réticences ou, en tout cas, des questionnements pour savoir ce que cela signifie concrètement en matière d'amélioration et de gestion durable des terres et des productions.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, si j'ai bien compris, vous allez revoir ce décret concernant la zone forestière pour précisément éviter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre d'une plantation de sapins de Noël sur ce territoire, qui est considéré comme la zone forestière ? Est-ce bien de cela qu'il s'agit ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Exactement.

M. Arens (cdH). - Cela, c'est une très bonne nouvelle que j'apprécie réellement. Maintenant, nous devons tout mettre en œuvre pour que précisément les producteurs... Je sais qu'il y a effectivement la nourriture à produire, mais je préfère quand même encore que des terres soient utilisées pour du sapin de Noël – à condition que cela reste du sapin de Noël. Trop souvent, nous avons vécu dans certaines zones que la plantation de sapins de Noël qui, 50 ans après, étaient très grands, faisait perdre des milliers d'hectares à la

superficie agricole. Soyons clairs, je ne voudrais plus que l'on revive ce scénario.

Ici, si c'est une culture de sapins de Noël qui permet ensuite de cultiver très vite du blé, de l'épeautre, de l'herbe ou du maïs, je serais très content et très heureux.

Je compte vraiment sur vous pour développer aussi ce label de qualité bio. J'ai eu ma première réunion concernant le « zéro phyto ». J'ai été très heureux, vendredi dernier, je n'ai eu que des personnes positives avec des propositions plus qu'intéressantes. Je crois vraiment que, si nous travaillons ensemble et si le Gouvernement fait de cette politique zéro pesticide une réelle priorité, nous allons réellement pouvoir transformer la Wallonie et en faire une zone modèle pour une autre agriculture.

Vous avez le volant en main, Monsieur le Ministre, le volant d'une belle voiture qui démarre. Je compte sur vous pour que, durant les mois qui nous restent, avant la fin de cette législature, nous puissions réellement faire un pas important en avant dans cette direction.

M. le Président. - Nous allons en revenir maintenant à l'ordre du jour.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste remercier mon collègue, M. Arens, d'avoir précisé les choses parce que ce n'est pas cela que j'avais compris dans l'intervention du ministre.

M. le Président. - Voilà pour la précision, Monsieur Arens.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES ALTERNATIVES AU GLYPHOSATE EN
AGRICULTURE »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'OPPOSITION CONCERTÉE AU VOTE
EUROPÉEN DE PROLONGATION DU
GLYPHOSATE ET LA LUTTE INTÉGRÉE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Desquesnes, sur « les alternatives au glyphosate en agriculture » ;

- de Mme Ryckmans, sur « l'opposition concertée au vote européen de prolongation du glyphosate et la lutte intégrée ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons eu l'occasion de voter et à l'unanimité – je remercie encore l'ensemble des formations politiques présentes – la résolution concernant le glyphosate et la stratégie visant un abandon et un arrêt de l'usage du glyphosate en Wallonie, en sachant qu'il y a, dans cette résolution adoptée à l'unanimité, un paragraphe spécifique pour la dimension agricole de ce projet et la nécessité de travailler main dans la main avec les acteurs, les différents représentants et les différentes filières du monde agricole.

Très récemment, le premier décembre dernier, l'Institut national de la recherche agronomique, l'Inra, a remis un rapport scientifique sur les alternatives au glyphosate en agriculture. En introduction de cette étude, l'Inra souligne notamment que ces alternatives doivent permettre de maintenir le niveau de revenus et de rendement des agriculteurs, ce qui colle parfaitement avec ce que nous avons écrit nous-mêmes dans la résolution adoptée à l'unanimité par ce Parlement.

Tout en soulignant l'ampleur du défi, l'Institut français identifie différentes alternatives techniques qui, en cas de retrait du glyphosate, pourront ou devront être utilisées seules ou de façon combinée.

Pour autant, ce rapport constate qu'il demeure certaines situations de difficulté ou d'impasse au regard des leviers et des connaissances actuelles.

Au final, l'Inra conclut que l'arrêt du glyphosate passe par des changements profonds dans les pratiques agricoles et que la sortie devra prendre en compte la mise en œuvre de techniques alternatives, ce que nous appelons les itinéraires techniques alternatifs.

Monsieur le Ministre, vos services ont-ils pu prendre connaissance de ce rapport ? Allez-vous étudier les possibilités de mise en œuvre de ces alternatives proposées, en les adaptant si nécessaire aux spécificités de nos filières agricoles ?

Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé récemment la sélection des nouveaux projets pour le Plan triennal de recherche agronomique. Des projets liés aux alternatives au glyphosate ont-ils été spécifiquement retenus ?

De façon plus générale – parce l'intérêt dans ce secteur-là est d'être efficace et d'éviter d'inventer un fil à couper le beurre wallon alors qu'il en existe peut-être d'autres ailleurs –, une collaboration entre le Centre de recherche agronomique de Gembloux, le CRA-W, et

l'Inra ne devrait-elle pas être mise en place ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la décision européenne sur la prolongation du glyphosate pour cinq ans a, avec raison, fait réagir de manière très vive. Cette décision a notamment été rendue possible par la volte-face de l'Allemagne et, singulièrement, de son ministre de l'Agriculture, M. Schmidt, qui s'était abstenu jusqu'ici.

Mais cela ne veut pas dire que les États ne puissent pas faire mieux. La France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, la Grèce, la Croatie, Chypre et Malte ont écouté l'appel de leurs citoyens et se sont opposés à cette prolongation.

Une réponse à cette prolongation demeure possible au niveau national. En effet, le règlement 11.07 de 2009 laisse ouvertes des possibilités pour les États membres d'avoir une lecture différente du principe de précaution que celle de la Commission. Ceci permettrait de refuser l'autorisation de mise sur le marché du produit phytosanitaire au niveau national, en raison d'un niveau élevé de protection de la santé qui ne peut pas être garanti.

De plus, l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la lutte intégrée contre les ennemis naturels, qui transpose la directive 2009/128/CE fixe des contraintes précises pour les producteurs en termes de lutte intégrée. C'est l'article 6, § 1. Le respect de ces principes, qui sont énumérés dans l'annexe de la disposition, permettrait de garantir une limitation à l'utilisation du glyphosate uniquement lorsque les systèmes intégrés de lutte contre les organismes nuisibles ne suffisent pas pour les opérations nécessaires de désherbage, comme cela a été demandé par la résolution votée par le Parlement européen le 24 octobre 2017.

Dès lors, pouvez-vous nous expliquer comment l'implémentation des principes de lutte intégrée contre les ennemis naturels est effectivement garantie et contrôlée en Wallonie ?

Une autre possibilité est la mise en œuvre d'une réaction concertée entre les pays qui se sont opposés au renouvellement pour cinq ans. Les États membres pourraient saisir la Cour de justice de l'Union européenne en recours, en annulation ou en carence dans les deux mois qui suivent l'adoption du règlement d'exécution qui sera adopté demain, en principe.

Des analyses qui argumentent cette option sont en cours. Je suppose que vous avez pu en prendre connaissance. Êtes-vous prêt à demander au Fédéral d'agir en ce sens et à vous associer au Ministre Ducarme dans une telle démarche ? Avez-vous déjà eu des échanges à ce sujet avec le ministre fédéral de

l'Agriculture, M. Ducarme ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame et Monsieur les députés, je voudrais d'abord rappeler que le glyphosate est un herbicide systémique total non sélectif. Pour cette raison, il n'est pas utilisé sur les cultures en croissance, à moins d'être une culture OGM résistante au glyphosate, ce qui est le cas notamment aux États-Unis, mais pas chez nous.

Par ailleurs, l'utilisation en pré-récolte de céréales pour accélérer la dessiccation des plantes n'est plus autorisée. Le glyphosate est utilisé chez nous en interculture pour la destruction du couvert végétal et pour préparer un sol sans adventice.

Ce que l'on trouve dans le rapport de l'Institut national de la recherche agronomique, l'Inra, ce sont des alternatives à cette utilisation en interculture avec une série de techniques déjà bien connues : la destruction physique par le désherbage mécanique et le travail superficiel du sol, en particulier au cours de la période d'interculture pour les cultures annuelles ou au pied des ceps et des arbres dans le cas de la viticulture et de l'arboriculture, respectivement. Le labour pour assurer la destruction par enfouissement de l'ensemble de la végétation, une somme de stratégies dont le recours au gel hivernal des couverts intermédiaires, via le choix des espèces adaptées ou l'utilisation d'agroéquipements spécifiques permettant le hachage de la végétation. Ceci évite ainsi le recours à une destruction chimique totale.

On trouve encore la culture sous mulch vivant, qui induit une modification profonde de la flore adventice et une limitation des adventices vivaces ou problématiques. Enfin, notons aussi l'utilisation ciblée d'autres sortes d'herbicides homologués, mais qui peuvent avoir des profils toxicologiques et écotoxicologiques plus défavorables que celui du glyphosate. Cette utilisation pourrait être nécessaire pendant une période de transition pour traiter les adventices vivaces qui résisteraient aux options précédentes.

Toutes ces techniques ont chacune des avantages et des inconvénients tant techniques qu'environnementaux. Le Centre wallon de Recherche agronomique, l'Inra et d'autres instituts de recherche, comme Wageningen aux Pays-Bas, partagent déjà leur expérience. On peut attendre de ces institutions des bilans de durabilité de ces différentes techniques ou des combinaisons possibles entre ces techniques. Elles sont pour la plupart déjà vulgarisées par les différents centres pilotes vers leurs publics cibles respectifs dans des essais démonstratifs, dans des séances d'information, des

démonstrations de machines ou de techniques. Il va de soi que ces missions sont et seront considérées comme prioritaires dans les futurs programmes d'action.

Concernant la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, la législation oblige le producteur à se conformer à huit grands principes repris dans l'arrêté de base. En fonction des cultures concernées, ces principes se déclinent en une série d'actions et de mesures concrètes énoncées dans l'arrêté ministériel d'application qui constitue un cahier des charges à appliquer selon différents niveaux de contrainte, à savoir des mesures obligatoires qui sont étayées en deux niveaux d'obligations, ou des actions conseillées.

En matière d'herbicides, quel que soit leur type, la lutte intégrée stipule qu'ils ne sont utilisés qu'en dernier recours et elle vise à favoriser toute méthode alternative : l'arrachage, la lutte thermique, le paillage organique ou encore l'installation d'un couvert végétal.

La mise en œuvre de la lutte intégrée est contrôlée par des organismes de contrôle indépendants agréés par l'autorité compétente. Un certificat « lutte intégrée » témoigne d'un respect des principes de lutte. Une exploitation est contrôlée au moins une fois tous les trois ans. La mesure d'application ayant été publiée en mars 2017, l'heure n'est pas encore au bilan. Il conviendra cependant d'évaluer la mise en œuvre de cette législation pour éventuellement l'ajuster en fonction des besoins identifiés.

Enfin, la recherche et la recherche appliquée doivent jouer un rôle pour améliorer l'efficacité et la facilité de mise en œuvre des techniques alternatives disponibles.

Au niveau wallon, mes collègues et moi-même allons poursuivre le travail de mise en œuvre des techniques culturales alternatives en restant extrêmement vigilants à ne pas substituer cette molécule à d'autres aux effets secondaires cachés. J'ai d'ailleurs proposé au Gouvernement d'approuver, ce 7 décembre, la liste des projets de recherche qui seront financés dans le cadre du Plan triennal de recherche agronomique.

Et je suis ravi de vous dire que les chercheurs ont répondu massivement à l'objectif de réduction des intrants de synthèse en agriculture. Sur les douze projets de recherche retenus, 10 vont traiter de cette thématique. Concernant les projets de développement, cinq projets sur huit apporteront également leur contribution à une gestion plus raisonnée des produits de synthèse. Concernant la prolongation du glyphosate, je souhaite signaler que la Belgique était opposée à ce qui a été décidé par l'Europe et que nous sommes en plein accord avec la décision qui a été portée par le Fédéral dans le cadre de ce débat.

Ce qui se prépare, au niveau fédéral, c'est l'interdiction de la commercialisation pour les particuliers. Une décision fédérale règlera le problème

et nous aidera en matière d'interdiction de commercialisation pour les particuliers. Je pense que l'on peut le faire indépendamment de toute concertation au niveau européen. Cela peut être une règle spécifique à la Belgique.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai entendu qu'il existait déjà une collaboration entre les différents centres de recherche agronomique, que ce soit bien sûr au nord du pays, aux Pays-Bas, mais également avec l'Inra française, mais je pense que cette collaboration doit aller au-delà d'un simple échange d'information.

Je pense qu'il faut une volonté politique derrière. En cela, le vote qui a eu lieu à l'échelle européenne doit être la bonne occasion pour mobiliser l'ensemble des ministres qui se sont clairement engagés et qui ont clairement engagé leur pays ou leur région au travers d'une décision, ne souhaitant pas prolonger le glyphosate sans *phasing out*. Derrière cette décision politique, une action de coordination politique doit suivre avec la création de quelque chose de peut-être plus structurel entre les différents organismes de recherche.

Il existe aussi des fonds européens qui permettent de développer une série de projets à une échelle européenne. Cela pourrait être, me semble-t-il, une bonne occasion de fédérer et d'unir les énergies positives qui veulent trouver une solution, à la fois pour permettre d'abandonner le glyphosate et assurer un rendement agricole et une production de qualité suffisante.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous envisagez l'évaluation des mesures prises il y a un an. Je pense qu'il sera important de le faire et nous y serons attentifs.

En ce qui concerne les alternatives, le rapport de l'Inra qu'évoquait mon collègue montre combien un certain nombre de fermes sont déjà en train de travailler sur des pratiques alternatives. Plus de 3 000 fermes du réseau défi Écophyto sont impliquées dans ces mécanismes. Je pense que c'est un réseau de pratiques qu'il convient de transposer et d'étendre. Le recours éventuel à des fonds européens ou à des synergies dans ces recherches semble particulièrement intéressant, notamment au vu du nombre de pays qui se sont opposés à la demande de renouvellement du glyphosate.

En ce qui concerne cette démarche, j'entends qu'elle sera bien défendue en ce qui concerne les particuliers. Simplement, si l'on fait référence à un certain nombre d'arguments et notamment la mise en œuvre du principe de précautions, il ne s'agit pas de travailler seulement avec les particuliers. Il s'agit aussi de limiter au

maximum l'usage du glyphosate par les agriculteurs et pour les agriculteurs.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES MESURES DE SOUTIEN VISANT À
AUGMENTER LA TRANSPARENCE DANS LE
TRAVAIL AGRICOLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les mesures de soutien visant à augmenter la transparence dans le travail agricole ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, nous pouvons constater dans les sondages et enquêtes effectués auprès des consommateurs que la détention d'animaux destinés à la reproduction est un aspect sensible dans le monde de l'agriculture.

Mais le problème est que la réalité de la détention d'animaux conforme aux besoins des espèces et les demandes ainsi que les attentes des consommateurs dans cette matière sont souvent très différentes. La publicité utilise principalement des clichés qui dénaturent les pratiques et les conditions réelles de l'agriculture.

C'est pour cela qu'il est très important d'informer le public sur la détention d'animaux modernes et authentiques en les laissant se rendre compte de la réalité sur place. L'initiative « EinSichten in die Tierhaltung » du Land allemand de Hesse propose des subsides pour l'installation de fenêtres accessibles aux citoyens intéressés par les étables.

L'aspect communicatif est mis en avant avec la présence de tableaux situés à proximité de ces fenêtres. Ces tableaux expliquent aux visiteurs la situation que nous pouvons voir dans ces étables.

Des brochures présentant les différentes conditions des animaux sont proposées aux visiteurs. Les consommateurs intéressés et les agriculteurs participants peuvent trouver toutes les informations nécessaires en ligne.

Monsieur le Ministre, comment la Région wallonne pourrait-elle mieux soutenir un passage vers la transparence dans le secteur agricole en aidant les agriculteurs à communiquer sur leurs activités ? Est-ce qu'une subvention « Fenêtre sur les étables »

accompagnée d'une campagne de communication adéquate serait une idée utile ?

Quels autres moyens existent pour épauler nos agriculteurs dans ce travail de communication, devenu un secteur important dans leur travail quotidien afin d'éviter la méconnaissance et la mauvaise information du secteur agricole et de la production alimentaire en général ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, je vous rejoins, le consommateur doit être sensibilisé aux réalités du métier d'agriculteur et des conditions d'élevage.

En Wallonie, nous pouvons être fiers du travail et du savoir-faire de nos producteurs. La transparence n'est donc pas un problème, mais une opportunité.

L'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité consacre une attention particulière à la valorisation de l'image de l'agriculture moderne, des agriculteurs et de leurs produits. Cette attention se traduit par les actions inscrites dans le plan opérationnel et le contrat d'administration de l'agence.

Au-delà des manifestations récurrentes que sont les Journées Fermes ouvertes, les Fermes en Ville et les autres manifestations connues de tous, l'agence développe une véritable vision stratégique de cet enjeu. Un baromètre de l'agriculture vient d'être lancé avec pour but de mesurer l'image et la perception du monde agricole pour les citoyens et de déployer des actions nouvelles, via les médias écrits et audiovisuels, ainsi que les réseaux sociaux.

Une cellule de *community management* vient d'être mise en place dans ce but.

La collaboration renforcée avec les Cellules d'information viandes et lait, dont j'ai soutenu la création par le Collège des producteurs, permettra aussi à l'APAQ-W de renforcer et calibrer sa communication sur l'impact favorable de l'agriculture sur le développement durable.

Deux appels à participation d'écoles de l'APAQ-W ont été clôturés récemment, dont un mettait l'accent sur les fermes pédagogiques pour lesquelles, je vous le rappelle, j'ai fait adopter par le Gouvernement wallon cette année la méthodologie d'agrément. Ces fermes sont de véritables opportunités pour l'amélioration et la sensibilisation de nos futurs consommateurs.

De nouvelles actions seront également menées dès 2018 avec les écoles, afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge.

Nous avons besoin, comme vous l'avez bien dit, de davantage d'informations et l'agriculture a tout à gagner à être transparente.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Nous sommes du même avis sur ce point, la transparence est une opportunité. Je vois, comme je le disais aussi dans ma question, que la Région wallonne soutient déjà plusieurs initiatives dans cette optique.

Vous n'avez pas répondu à la question spécifique sur la subvention de ce projet, qui a apparemment un certain succès dans le Land allemand de Hesse. On pourrait peut-être envisager la possibilité de subsidier, d'encourager vraiment la transparence dans les étables avec des actions concrètes comme une subvention de « Fenêtre sur les étables » accompagnées d'une campagne de communication, comme c'est partiellement déjà fait dans le cadre des visites des fermes.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES AIDES AU
DÉVELOPPEMENT ET À L'INVESTISSEMENT
DANS LE SECTEUR AGRICOLE (ADISA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les délais de paiement des aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un point sur lequel je vous ai déjà souvent interrogé. La dernière fois que je vous interrogeais sur ADISA, vous nous expliquiez qu'aucun délai n'était fixé entre la réception des déclarations d'investissement et les paiements effectifs des aides, puisque c'est bien de cette problématique que je voudrais vous parler aujourd'hui.

Depuis cette dernière question, avez-vous pris des dispositions pour établir des délais de paiement ou, à tout le moins, pour faciliter un traitement rapide des dossiers ?

Vous envisagez, lors de ladite commission du 12 juin dernier, de déposer une demande de renforcement des effectifs à hauteur de six équivalents

temps plein pour les services concernés de la DGO3, et ce, afin d'assurer un traitement optimal et diligent des dossiers ADISA. Qu'en est-il de cette initiative ? A-t-elle été mise en place ? Si oui, d'autres efforts sont-ils prévus ?

Il me revient que l'administration tarde toujours à verser certaines aides prévues, promises et pour lesquelles les dossiers sont complets et recevables, en tout cas en termes de rentrée de déclarations d'investissement. Ces aides tardent à arriver, ce qui est contraignant pour certains. Je pense surtout aux jeunes agriculteurs, pour qui la réception de ces aides est simplement une question de survie.

Que pouvez-vous me dire de la situation actuelle ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, les renforts supplémentaires sont arrivés en 2017 et les suivants sont prévus pour 2018.

En ce qui concerne les paiements, il y a eu trois paiements trimestriels importants en 2017 : 1 444 973,68 euros au premier trimestre, 4 611 820,21 euros au deuxième trimestre et 6 348 722,46 euros au troisième trimestre. Le prochain paiement aura lieu en janvier 2018.

Tous les dossiers en ordre dans un trimestre sont payés au début du trimestre suivant, sauf pour les dossiers échantillonnés pour le contrôle sur place.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Il me revenait du terrain que cela paraissait bien long aux demandeurs, mais vu la situation en agriculture on peut le comprendre. Si d'aventure il était encore possible d'accélérer un peu les choses, ce serait vraiment top.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL
DES AGRICULTEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'accompagnement professionnel des agriculteurs ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, comme nous avons pu le constater à la faveur de la dernière séance de questions d'actualité, nous partageons un même constat : nos agriculteurs ont besoin d'être accompagnés. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes : formation continue, formation à de nouvelles techniques, informations sur telle ou telle substance et j'en passe.

Qui sont aujourd'hui les organismes financés par la Wallonie participant à l'accompagnement professionnel des agriculteurs ? Comment ce secteur est-il organisé ? Comment sont définis les types de formations destinées aux agriculteurs ?

On le voit et on en a parlé un peu plus tôt dans la commission, dans le dossier du glyphosate. Sans vouloir remuer le couteau, il est tout à fait paradoxal de voir la principale organisation professionnelle agricole défendre le renouvellement de cet agrément. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'une erreur d'appréciation et pas d'autre chose. J'avais pu m'en ouvrir et je comprenais les craintes socioéconomiques, mais je reste persuadé que l'accompagnement est essentiel si l'on veut assurer la transition et si l'on veut être à la pointe de ce basculement vers le zéro glyphosate dans les années à venir.

On constate que, année après année, les budgets destinés à la formation agricole n'évoluent guère. Là aussi n'y a-t-il pas un travail à mener ?

Vous indiquiez en séance plénière, je vous cite : « Il faut, comme M. Prévot l'a dit, accompagner les agriculteurs et il faut qu'ils aient des aides spécifiques à cet égard. Il faut aussi mobiliser des moyens et les messages pour qu'il y ait une meilleure prise en considération de ces produits qui sont d'une qualité supérieure à beaucoup d'autres produits importés, puisqu'on les garantira sans pesticides, ce qui est quand même quelque chose de très important. »

Je termine. Je voudrais aussi dire qu'il faudra un message à l'égard des consommateurs parce que le consommateur doit aussi s'habituer, de temps en temps, à mettre le prix pour des produits de qualité qui sont, de surcroît, d'une qualité supérieure à beaucoup d'autres. Là aussi, je reprends vos propos lors de la dernière séance plénière.

Qu'entendez-vous mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'encadrement de nos agriculteurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député,

vous m'interrogez sur la formation et l'accompagnement professionnel des agriculteurs.

En Wallonie, l'encadrement agricole est particulièrement diversifié, pour répondre au mieux aux besoins des agriculteurs. Les premiers acteurs de l'encadrement technique, social et économique sont les agents du Département développement de mon administration. Ils sont dans les sept bureaux des services extérieurs et sont animateurs des divers groupes locaux d'agriculteurs, comme les comices ou les CETA, rapportent vers l'administration centrale les questions et besoins des agriculteurs et s'occupent aussi, pour le compte des autres départements, de réunions d'information et de consultation sur le développement de la politique agricole et environnementale du Gouvernement wallon.

Les organismes d'encadrement que la Wallonie soutient sont pour la plupart spécialisés, cogérés et cofinancés par des experts scientifiques et par les producteurs concernés. C'est le cas des centres pilotes et des associations d'élevage comme l'Association wallonne de l'élevage.

D'autres ont été initiés pour apporter des réponses spécifiques et de l'encadrement en matière de diversification tant de la production que de la commercialisation : c'est le cas de Diversiferm, d'Accueil champêtre ou d'Agrilabel.

D'autres enfin se sont centrés sur l'encadrement social comme Agricall, chargé de la prévention et du suivi en matière de paupérisation et de surendettement de certains agriculteurs.

Quant à la formation professionnelle, la formation la plus performante est assurée par différents instituts, tant du réseau officiel que du réseau libre, dans le cursus scolaire.

Par ailleurs, trois types de cours sont donnés dans le cadre des formations externes aux cursus scolaires, souvent en soirée : les cours A assurant une formation technique générale, les cours B spécifiques à la première installation des jeunes et, enfin, les cours C dits de perfectionnement. Ces cours représentent un budget de 1,2 million d'euros. Pour mieux répondre aux besoins tant en formation qu'en encadrement, je fais appel au Collège des producteurs qui travaille à l'identification des besoins des secteurs agricoles.

Nous continuons par ailleurs à travailler pour assurer une meilleure coordination des différents organismes en vue d'un service renforcé à l'ensemble de nos agriculteurs.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir rappelé les différents acteurs essentiels ainsi que leur travail au niveau de l'accompagnement

professionnel des agriculteurs. Il est, selon moi, indispensable de pouvoir continuer à professionnaliser l'encadrement du monde agricole.

Celles et ceux qui donnent ces formations doivent être indépendants des entreprises phytos et avoir une indépendance d'action au niveau de la formation.

Enfin, il faut définir les programmes de formation avec des professionnels, car je suis persuadé que l'empirisme en la matière est largement dépassé.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR
L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ANNONCE DES BALISES DE LA FUTURE
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Prévot, sur « la position du Gouvernement sur l'avenir de la politique agricole commune » ;
- de M. Desquesnes, sur « l'annonce des balises de la future politique agricole commune ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, la Commission prépare la nouvelle programmation de la nouvelle PAC post-2020 avec une inconnue concernant le Brexit et son impact sur la plus ancienne politique intégrée européenne.

Tout d'abord, ma première question est : dispose-t-on d'une projection budgétaire actualisée ? On sait que le groupe cdH fait partie du Parti populaire européen. Dès lors, je voudrais savoir si la Wallonie s'inscrit dans sa volonté de postposer la réforme de la PAC après 2024 et invoque l'intérêt d'une période transitoire pour donner un peu de stabilité réglementaire au secteur.

Fin novembre, la Commission faisait part d'une communication relative à la nouvelle PAC. Ce qui interpelle, c'est que la Commission n'envisage pas de révolutionner la PAC. Bref, le déclin agricole que nous

connaissons depuis 35 ans ne me semble pas près de s'effrayer.

À la faveur de votre budget, vous indiquez plaider pour des mécanismes de régulation des marchés. Comment vont-ils s'inscrire dans la nouvelle PAC ? Quel est le scénario envisagé par la Commission en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, la Commission européenne a présenté, ce 29 novembre, ses balises pour la future politique agricole commune. On le sait, c'est à la Commission qu'il revient de prendre l'initiative en la matière. Il y a malheureusement une trop faible participation du Parlement européen au mécanisme de décision. Par contre, le Conseil européen des ministres de l'Agriculture est pleinement associé et décisionnaire sur de nombreux volets, codécisionnaires plus exactement.

C'est la raison pour laquelle il me semble important que nous puissions en débattre ici, d'autant que ce document est destiné à baliser les 10 prochaines années de politique européenne de l'agriculture.

Le caractère innovant ou la plus grosse réforme consisterait à passer du système des deux piliers actuels – aides directes et politique de développement rural – à un nouveau système dans lequel le rôle des États serait plus important.

Constatant que le modèle « taille unique » ne fonctionne pas, la Commission propose donc de décentraliser le système, au risque sans doute, à un moment donné, de renationaliser la politique agricole commune. Sur un marché unique, c'est quelque chose qui me semble compliqué. On le voit aujourd'hui sur d'autres pans entiers des enjeux économiques, sociaux ou environnementaux, ce dont nous avons besoin, c'est certainement de davantage et de mieux d'Europe que de moins d'Europe.

À l'avenir, les États seraient invités à proposer des plans, ces fameux plans stratégiques nationaux, et il reviendrait à la Commission de les valider. Nous avons pu prendre connaissance de votre première réaction qui, tout en reconnaissant une série d'avancées dans le nouveau modèle, regrettait toutefois le manque d'ambition pour ce qui concerne la restauration des outils de marché, notamment pour faire face aux situations de crises.

Monsieur le Ministre, à ce stade, l'inconnue principale dans ce dossier demeure la question évidemment fondamentale du budget. Quels seront les moyens disponibles pour le futur, notamment après le Brexit ? Qu'existe-t-il aujourd'hui comme informations disponibles en la matière ?

Deuxième sous-question, dans le cadre de ce dossier, comme dans d'autres, notamment l'usage des produits phytos dont on a parlé il y a quelques instants. On constate une régression de la Commission qui préfère finalement se décharger sur les États plutôt que de présenter des orientations communes. Dès lors, le système proposé ne va-t-il pas favoriser ou renforcer une concurrence sur le marché interne entre agriculteurs européens, ce qui – on le sait – ne risque pas d'être très positif ni pour le consommateur ni pour les producteurs ?

Troisième sous-question, on a déjà pu le constater dans le secteur bio, ce retour vers les États se double d'une régression du niveau de régulation, notamment – je l'ai cité – sur les produits phytos. On peut penser aussi à la question des cultures OGM. N'y a-t-il pas de craintes à avoir concernant la concurrence accrue que nos producteurs devraient subir, puisque les standards ou les conditions de production ne seraient plus les mêmes, alors que l'on fait partie d'un marché unique ?

Quatrième sous-question, à ce stade, des modifications sont-elles encore possibles ? Quelle est encore la marge de manœuvre, notamment sur les mécanismes de crise ? Quelle est la position que vous défendez avec vos collègues régionaux au sein du Conseil agricole européen ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Messieurs les députés, la communication intitulée *L'Avenir de l'alimentation et de l'agriculture*, présentée le 29 novembre dernier par la Commission européenne, rappelle les défis sociétaux, la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la PAC actuelle et souligne la pertinence de la PAC, en termes de réponses aux demandes des citoyens et des consommateurs européens.

Dans les prochains mois, les travaux concernant la future PAC avanceront en parallèle avec les travaux sur le prochain cadre financier pluriannuel. La Commission présentera ses propositions sur le cadre financier pluriannuel post-2020 de l'Union européenne fin mai 2018, Monsieur Prévot. Pour l'instant, on n'a pas de précision budgétaire. Les propositions législatives sur l'avenir de la PAC sont attendues, quant à elles, avant l'été 2018. Trois éléments risquent de perturber le futur de la PAC : le Brexit, les élections européennes de mai-juin 2019 et la fin du collège présidé par Jean-Claude Juncker pour la fin octobre 2019.

Concernant les instruments de la PAC, la structure actuelle à deux piliers serait maintenue, mais dans un but de simplification et de subsidiarité, chaque État

membre élaborerait et appliquerait, après approbation par la Commission, sa propre stratégie pour atteindre les objectifs fixés au niveau de l'Union européenne. La Commission décide de ce qu'il faut faire en fixant les paramètres essentiels et les États membres détermineraient comment le faire.

En ce qui concerne l'efficacité de l'utilisation des ressources, la protection de l'environnement et l'action en faveur du climat, comme prévu, on s'oriente vers une approche basée sur les résultats et non plus sur les moyens. Pour ce faire, l'architecture écologique actuelle de la PAC qui repose principalement sur l'application combinée de trois éléments distincts – la conditionnalité, les paiements directs verts et les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires – serait remplacée, et toutes les opérations seront intégrées dans une approche plus ciblée et plus ambitieuse, mais souple et dont les résultats seront mesurables. C'est en tout cas le discours de la Commission.

Les paiements directs seraient maintenus. Pour soutenir « de manière équitable et mieux adaptée les revenus des agriculteurs », la Commission suggère une liste non exhaustive de mesures, par exemple :

- instaurer un plafonnement obligatoire des paiements directs en tenant compte de la main-d'œuvre afin d'éviter les effets négatifs sur l'emploi ;
- introduire des paiements dégressifs, en tant que mesure de réduction de l'aide aux plus grandes exploitations agricoles ;
- mettre l'accent sur le paiement redistributif, afin d'être en mesure de fournir une aide ciblée, par exemple aux petites et moyennes exploitations ;
- accorder prioritairement l'aide aux véritables agriculteurs, qui exercent cette activité pour gagner leur vie.

Le renouvellement des générations doit être l'une des priorités de la prochaine PAC. Cette communication ne présente pas d'évolution en matière de gestion des risques. Elle annonce toutefois qu'« une plateforme européenne permanente consacrée à la gestion des risques sera bientôt créée ». On y promet aussi les nouvelles technologies et le recours plus aisé aux outils de gestion des risques et des marchés.

De plus, de nouvelles thématiques rejoindront la programmation relative au développement rural comme la bioéconomie, l'économie circulaire, l'écotourisme, la migration et le gaspillage alimentaire.

Un élément négatif pour la Belgique est que cette communication indique que les écarts entre États membres du point de vue de l'aide de la PAC seraient réduits. La communication ajoute même que « bien qu'il faille reconnaître la grande diversité des coûts relatifs de la main-d'œuvre et des terres et les potentiels

agronomiques différents dans l'Union européenne, il n'en demeure pas moins que tous les agriculteurs se heurtent à des problèmes similaires ».

Par ailleurs, il y a très peu d'information sur l'amélioration de la place de l'agriculteur dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'Union européenne sur le futur que prévoit la prochaine PAC pour les organisations de producteurs dans la communication.

La Commission insiste sur le fait de maintenir le secteur agroalimentaire de l'Union européenne orienté vers le marché et de veiller à la compatibilité des mesures de la PAC avec le droit commercial international. Mais la communication n'apporte pas de solution en ce qui concerne les négociations commerciales et les secteurs agricoles sensibles.

Si nous devons rester vigilants sur la poursuite de la convergence externe, je regrette particulièrement le manque d'ambition de la Commission en ce qui concerne les outils de marché et de gestion des crises, pour lesquels rien de neuf n'est proposé. Quant à la subsidiarité accrue accordée aux États membres, il conviendra d'éviter les distorsions de concurrence entre les États membres, voire pire une renationalisation larvée de la PAC, tout en tenant compte des spécificités des agricultures nationales. En fait, cette subsidiarité pourrait être la meilleure ou la pire des choses.

En outre, cette subsidiarité de contenu ne peut pas masquer une subsidiarité financière qui imposerait un cofinancement des dépenses de la PAC, autres que celles du second pilier.

Je dois aussi constater que la communication reste muette sur l'avenir des aides couplées. Or, celles-ci sont fondamentales pour le maintien de notre élevage bovin. Ceci sera une priorité pour la Wallonie.

Enfin, sans vision claire sur le budget futur de l'Union européenne, il est impossible d'aller plus avant dans la réflexion sur la PAC future. La Commission présentera ses propositions sur le cadre financier pluriannuel post-2020 de l'Union européenne fin mai 2018 et les propositions législatives sur l'avenir de la PAC sont attendues avant l'été 2018. En fonction du budget, elles pourront diverger plus ou moins fortement de la présente communication.

En ce qui concerne un éventuel report de la PAC, rien n'est indiqué dans cette communication. Je pense que, plutôt que de parler d'un report, il faut que les producteurs et les États membres disposent du temps nécessaire pour adapter la réglementation et pour qu'il n'y ait plus d'improvisation au niveau de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune.

Pour le moment, nous n'avons pas encore adopté une position commune sur tous les détails. Ce matin s'est déroulé un premier échange de vues au Conseil européen des ministres de l'Agriculture. Il s'agissait

uniquement de positions préliminaires et de demandes de clarification. Le point était prévu à partir de 11 heures 30 minutes. Vu l'heure de cette commission, j'ai fait confiance au ministre fédéral, d'autant plus que nous nous sommes mis d'accord avec ma collègue flamande sur la rédaction d'une *speaking note* qui reprenait ces demandes de clarification et ces positions préliminaires.

Dans les jours à venir, je ferai bien sûr parvenir une note au Gouvernement wallon afin de valider la position de la Wallonie sur la PAC de l'après-2020, telle que nous avons déjà pu l'esquisser dans les concertations avec les organisations agricoles.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'ai bien entendu que l'on ne disposait pas d'une projection budgétaire actualisée, que nous devons à tout le moins attendre la fin du mois de mai 2018.

Quand on vous entend, effectivement, on a l'impression quand même que ce n'est pas réjouissant. Vous regrettez énormément de choses : le manque d'ambition de la Commission quant aux outils de marché et de gestion de crise. Vous dites que la Commission est muette quant aux aides couplées. C'est dommage parce qu'une nouvelle programmation, c'est une chance unique de revoir les paradigmes qui régissent le monde agricole. Je reste persuadé qu'il faut une PAC. En tout cas, il faut oser une PAC innovante qui permette au modèle agricole alternatif d'être envisagé. L'agriculture européenne doit littéralement s'inscrire dans le respect de ces travailleurs, de l'environnement et de ces consommateurs.

En entendant votre réponse détaillée, j'ai l'impression malheureusement que l'on risque fort, en tout cas au niveau européen, de louper une nouvelle fois le rendez-vous. C'est dans votre réponse également que la Région va devoir pallier une nouvelle fois les manquements de l'Europe.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Première considération concernant le timing, la préparation de la future PAC incombera pour beaucoup au résultat des élections européennes de 2019 et de la composition de la nouvelle équipe de commission. Il n'empêche qu'énormément de choses seront préparées avant, c'est-à-dire dès maintenant, raison pour laquelle nous devons être fortement impliqués dedans.

On peut regarder – c'est le deuxième sens de ma réplique – le verre à moitié vide ou à moitié plein. Je préfère ici être positif et regarder le verre à moitié plein dans ce qui est sur la table aujourd'hui au niveau de la proposition de la commission. Trois points me semblent positifs, d'une part le fait que l'on soit orientés

maintenant davantage sur les résultats que sur les moyens. Beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui et d'experts du secteur ne comprennent pas pourquoi l'Europe se concentre quelquefois de façon excessive sur les moyens et non sur le résultat concret atteint pour notre agriculture. C'est une bonne chose que l'on bascule vers une culture de l'objectif de résultats.

Deuxième élément, c'est le fait que la notion de redistributivité au travers des aides soit un élément mis fondamentalement en exergue. Tous les agriculteurs ne sont pas sur un pied d'égalité, il y a bien sûr des formes d'agriculture, des initiatives agricoles qu'il faut sans doute davantage soutenir pour préparer le futur. C'est une excellente chose que l'on travaille avec une logique de redistribution.

Troisième élément important également, c'est l'accent qui est mis sur le renouvellement des générations, parce que c'est certainement le moment le plus délicat et le plus difficile dans la carrière d'un agriculteur, celui où il se lance à l'eau, où il prend un défi important à bras le corps. Effectivement, c'est à ce niveau que les aides et l'intensité des aides européennes doivent être les plus importantes.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE SOMMET DES ÉLEVEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le Sommet des éleveurs ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, à l'instar de l'ensemble du secteur agricole, le secteur de l'élevage subit lui aussi une crise structurelle importante. La production de viande en général et de viande bovine en particulier souffre de plusieurs maux. Mauvaise image, lobbying anti-viande, perte de confiance du consommateur, marché qui s'effondre, choix du consommateur pour d'autres produits, impacts environnementaux, respect du bien-être animal dans les abattoirs et j'en passe.

Pour tenter d'améliorer la situation et pour la deuxième année, un sommet des éleveurs wallons est organisé à Libramont. Ce rassemblement a eu lieu le 30 novembre dernier.

Pouvez-vous faire le point sur cette journée, sur les thèmes évoqués et sur les pistes dégagées pour améliorer la situation des éleveurs wallons ? Parmi les

éléments qui ont retenu l'attention, la création d'une marque pour la viande est intéressante, même si elle est loin d'être neuve et que l'expérience a été tentée au début des années 2000. Les conditions de réussite d'une telle marque n'étaient sans doute pas réunies à l'époque. Quinze ans plus tard, le contexte a tellement changé que l'on peut légitimement croire en son succès.

De manière générale, comment la Wallonie a-t-elle soutenu l'organisation de ce sommet ? Quelle est votre stratégie de soutien aux éleveurs wallons ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le second sommet des éleveurs organisé par Libramont & Co a eu lieu le jeudi 30 novembre, effectivement. La matinée était consacrée à une table ronde rassemblant des représentants des différents maillons de la chaîne, de l'éleveur au distributeur, ainsi que quelques experts autour de la question : « Quelle viande produire pour répondre aux besoins actuels et futurs des consommateurs ? » Il y a été bien sûr question de la problématique des prix et de la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs et, principalement, de la juste rémunération des éleveurs wallons, mais aussi de communication, voire de marketing de nos productions.

Tous les intervenants recommandent de fournir plus d'informations positives et concrètes au consommateur pour lui donner envie de consommer, pas plus, mais mieux. Plusieurs prestataires, comme l'Association wallonne de l'élevage, ont pu également témoigner des éléments concrets mis à disposition des acteurs pour améliorer leur technicité et leur communication.

L'après-midi, plusieurs associations et les porteurs de projets sont venus débattre de la question des sources de financement alternatives.

Notre politique wallonne se veut être au service de notre élevage, surtout l'élevage herbivore qui, faut-il le rappeler, est un moyen unique de valoriser notre terroir, de préserver nos paysages, notre biodiversité. En tant que ministre de l'Agriculture, il faut bien sûr continuer à activer l'ensemble des leviers possibles.

Plusieurs projets de recherche agronomique ont été retenus ce jeudi 7 décembre, je l'ai dit tout à l'heure, dans le cadre de l'appel à projets Recherche & Développement. L'encadrement direct de nos éleveurs est soutenu à raison de plus de 3 millions d'euros à l'AWE, mais également par les subsides octroyés aux centres pilotes, tels que Fourrage Mieux et par les moyens dédiés à la formation agricole, avec des cours de perfectionnement spécifiques à l'élevage.

Dans le domaine de la communication et de la valorisation, l'Agence wallonne pour la promotion d'une

agriculture de qualité mène toujours plus d'actions de promotion en lien avec la viande. Certaines actions d'information sont également menées conjointement avec la Socopro, notamment par la Cellule d'information sur la viande, dont la mission est de fournir au grand public et aux acteurs du secteur des informations objectives sur la production et la consommation de viande. Je vous invite vraiment à visiter leur site Internet.

Pour conclure, n'oublions pas non plus tout l'enjeu de la réforme de la politique agricole commune et du maintien, notamment, des aides couplées, comme je l'ai indiqué dans une question précédente.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je trouve en effet qu'il est intéressant d'organiser ce genre d'événements et notamment cette table ronde avec l'ensemble des acteurs de la chaîne, de l'éleveur au distributeur. Vous avez même dit que cela a été agrémenté par quelques experts.

Une des questions essentielles, dans ce genre de sommet, c'est la juste rémunération de nos éleveurs. Cela doit vraiment être une priorité pour la Wallonie, pour cette commission, pour vous évidemment, Monsieur le Ministre, parce qu'ils sont malheureusement très souvent les oubliés de la chaîne, alors que leur travail est essentiel. Si l'on arrive à avoir un produit de qualité en bout de chaîne, c'est parce que les éleveurs ont réalisé un travail de qualité en amont.

Quinze ans plus tard, je le disais, on revient avec l'idée d'une marque de viande facilement identifiable pour les consommateurs. C'est exactement la réflexion qu'un de vos prédécesseurs avait menée avec la marque Equalis il y a quelques années, qui avait été torpillée par manque de volonté politique et agricole. Dès lors, j'espère que cette marque sera soutenue beaucoup plus fortement et pourra être pérennisée dans le temps. Je reste persuadé que face à une crise structurelle, il faut oser des réformes structurelles. On doit également oser des modèles agricoles alternatifs.

**INTERPELLATION DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA PUBLICATION DE LA LISTE DES ARBRES
REMARQUABLES EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la publication de la liste des arbres remarquables en Wallonie ».

M. Desquesnes se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Ryckmans pour développer son interpellation.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous parce que nous avons suivi et essayé de démêler les fils de cette reconnaissance officielle des arbres remarquables.

Le 23 octobre dernier, je vous interrogeais sur la reconnaissance, sur la publication de cette liste. L'idée était de m'assurer que la liste des arbres remarquables était bien en voie de publication. Vous m'aviez répondu que les arbres remarquables, arbres de plus de 30 ans, visibles depuis un espace public, sont déjà protégés par le CoDT et son règlement d'application. Or, il ne s'agit pas des arbres remarquables, mais des haies remarquables qui sont à ce titre déjà protégées. Par ailleurs, vous m'aviez évoqué le caractère privé de la liste et la difficulté de vérifier cette liste, ainsi que le temps que cela prenait.

La publication officielle de la liste est en effet, au-delà de son caractère obligatoire, puisque exigée par la loi, une démarche réglementaire essentielle à la préservation des spécimens les plus importants de notre Région, puisqu'elle leur apporte l'attention et la protection nécessaires. Cette liste, je le rappelle, a commencé à être élaborée en 2012, puisque les communes wallonnes ont soumis au Gouvernement une liste d'arbres qu'elles souhaitaient voir reconnus comme « remarquables ». Mon collègue, M. Henry, s'est tourné lui aussi vers le ministre de l'Environnement, M. Di Antonio, qui nous a rappelé l'historique de la publication et de la préparation de cette liste.

En 2012, les communes ont remis leur liste. En 2013, les deux ministres compétents ont fait un premier arrêté portant sur 95 listes. Le travail s'est poursuivi. Le 18 janvier 2017, la DGO4 a transmis au ministre, M. Di Antonio, le projet d'arrêté pour l'officialisation de la mise à jour des listes communales d'arbres et de haies remarquables. C'est donc bien 262 listes pour les 262 communes.

Le 3 février 2017, la DGO3 a rendu un avis favorable sur le projet d'arrêté et sur les listes. Le 7 février – soit quatre jours plus tard, il n'a pas traîné –, il vous a transmis l'arrêté et les listes pour y apposer votre cosignature. Il me renvoie vers vous. Monsieur le Ministre, il m'a ainsi confirmé que l'arrêté n'a pas été transmis par vos soins en vue de sa publication au *Moniteur belge*. Vous aviez expliqué les raisons, vous nous aviez dit que vous aviez un certain nombre de problèmes. Ensuite, j'ai lu dans la presse qu'il y avait un certain nombre d'obstacles qui avaient été identifiés.

Quand allez-vous signer l'arrêté relatif à la liste des arbres remarquables pour qu'elle soit publiée au *Moniteur belge* afin que l'on puisse assurer la protection

officielle de ce patrimoine naturel et culturel remarquable ?

À défaut, comment justifiez-vous votre position, notamment auprès des communes qui ont élaboré cette liste depuis 2012 ?

La presse a révélé qu'une confusion semblait faite au sein de l'administration. Cette confusion a-t-elle bien été levée ? Y a-t-il encore un quelconque obstacle à la signature de cette liste ? Si oui, pouvez-vous nous en énoncer la nature et les moyens que vous allez mettre en œuvre pour le régler ?

Vous vous dites soucieux de la préservation du patrimoine. Je vous invite, Monsieur le Ministre, à montrer par cette signature et par la publication de cette liste que vous le mettez en œuvre concrètement.

Je vous demande d'accélérer ce processus d'inscription de ces arbres sur la liste précitée afin de les mettre à l'abri de toute détérioration évitable.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, la question des arbres remarquables n'est pas une question nouvelle en Wallonie, puisqu'il existe depuis longtemps un mécanisme prévu dans le CWATUPE et qui perdure dans le CoDT, identifiant de façon très claire une liste d'arbres remarquables qui sont protégés et pour lesquels, à ma connaissance, il existe des aides, notamment aux propriétaires qui souhaitent faire une taille douce afin de préserver la qualité et assurer la pérennité de ces arbres.

Il est vrai qu'il y a la question de savoir si la liste complémentaire, élaborée avec l'aide des communes et après un recensement de terrain, va pouvoir enfin entrer en vigueur. Tel est le sens de ma question complémentaire à l'interpellation de mon excellente collègue.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame, Monsieur les députés, il ne me faudra pas longtemps pour vous apporter une réponse qui, j'espère, vous fera plaisir. Je vous avais annoncé qu'un travail d'analyse très conséquent avait été mené par mes services. Ce travail d'analyse est terminé. J'ai donc signé cet arrêté ministériel avant la fin du mois de novembre. Cette liste d'arbres remarquables du point de vue de la conservation de la nature a été validée.

J'en ai profité pour solliciter mon collègue pour qu'il relance un nouvel appel de désignation d'arbres remarquables aux communes wallonnes sur base du Code du développement territorial.

Pour conclure, je souhaite aussi rappeler que chaque commune a la possibilité de réglementer l'abattage et la taille d'arbres et de haies sur son territoire, notamment en rendant obligatoire le permis d'urbanisme pour certains actes.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. Je ne peux évidemment que me réjouir de cette signature. La démarche suivante pour les arrêtés, c'est bien la publication au *Moniteur belge* et sur le portail cartographique du SPW, de manière à ce que tout le monde puisse en avoir connaissance. Il faut également que la mise à jour se fasse régulièrement, puisqu'il est bien prévu dans le CoDT une mise à jour tous les trois ans. Il faudrait que cela puisse être fait en temps et heure pour que nous ne devions pas revenir sur une procédure qui est maintenant très clairement définie par le CoDT.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse claire. Concernant les mises à jour, je suis d'accord, mais en sachant que ces mises à jour resteront, à mon avis, relativement anecdotiques dans la mesure où en trois ans, le patrimoine forestier ou le patrimoine sylvicole ou arboricole n'a pas fondamentalement évolué. On peut avoir oublié l'un ou l'autre arbre. Cela, je pense que c'est intéressant.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour insister auprès de M. le Ministre pour qu'une communication soit également faite à l'attention des propriétaires ou des responsables de gestion de ces arbres, sachant qu'il existe des mécanismes d'aides, qu'il existe des professions et des acteurs spécialisés en la matière. C'est un patrimoine vivant qui mérite d'être entretenu, soigné, bichonné, pour qu'il puisse perdurer et être offert aux générations futures. Je trouve que toutes les initiatives et tout ce qui existe comme mécanisme d'aide, de soutien ou de professions spécialisées méritent d'être valorisés. C'est peut-être une communication intéressante à faire sur le sujet.

M. Desquesnes (cdH). - L'incident est clos.

(M. Desquesnes, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA GESTION DE LA PRÉSENCE DE LOUPS EN
WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la gestion de la présence de loups en Wallonie ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, ces derniers mois ont été marqués par la présence d'indices de plus en plus nombreux permettant d'attester de la présence de loups en Wallonie. Cette présence est-elle avérée ?

De manière générale, entre les craintes exprimées par certains acteurs du monde rural et l'enthousiasme de certains naturalistes, il est difficile d'estimer si ce retour est une opportunité ou une menace pour notre biodiversité. Quelle est votre analyse ?

Bien qu'elle ne soit pas officiellement reconnue, vous avez déjà pris deux initiatives pour gérer la présence du loup en Wallonie. En effet, vous avez mis sur pied le réseau « loup » et vous avez modifié l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'indemnisation des dommages causés par certaines espèces animales protégées en y ajoutant du potentiel « dégât » que pourrait causer le loup.

Pouvez-vous faire le point sur les travaux de ce réseau ?

Avez-vous été confronté à des demandes d'indemnisation relatives à des dégâts causés par les loups ?

Le 4 décembre dernier, la plateforme européenne « Alliance for world conservation » composée de plusieurs ONG naturalistes européennes a présenté à plusieurs élus européens leur manifeste synthétisant leurs demandes. Avez-vous pu prendre connaissance de ce document ? Le cas échéant, comment l'analysez-vous ?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour cette question importante de la présence du loup dans nos contrées. Même si dans l'imaginaire collectif, le loup mange les petits enfants – et particulièrement quand ils sont habillés de rouge –, pouvez-vous répondre à l'essentiel des questions que je vous pose ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, à l'heure actuelle, le réseau « loup » n'a pas eu la possibilité de mettre en évidence la présence avérée du loup sur le territoire wallon, et ce, malgré la preuve de son passage au Grand-Duché du Luxembourg au mois de juillet 2017.

Le réseau « loup » est fonctionnel depuis mai 2017. Suite à son lancement, une série de cas anciens ont été renseignés. Au total, 49 cas ont été instruits par le réseau en six mois et demi. Auparavant, l'administration avait dû gérer 36 cas depuis mars 2016. Le détail de ces cas peut être consulté sur le site reseauloup.be dans la rubrique « bilan du suivi ». À l'heure actuelle, seuls cinq cas restent qualifiés de loups non exclus, dont le dernier remonte à janvier 2017.

À ce stade, aucune demande d'indemnisation n'a été réclamée.

La cohabitation de cette espèce avec la faune sauvage devrait, dans un premier temps, se faire sans mal étant donné l'abondance de grand gibier dans nos forêts. En ce qui concerne la coexistence avec les activités humaines, il y aura une phase d'adaptation qui devrait être facilitée par de la sensibilisation et par la possibilité d'indemniser les dégâts du loup aux élevages, grâce à la mise à jour de l'arrêté de 1998 relatif à ce genre d'indemnisations.

Enfin, nous avons bien pris connaissance de l'existence de l'Alliance européenne pour la protection du loup, via les partenaires naturalistes du réseau loup. Cette initiative anime cinq associations naturalistes européennes.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je voudrais simplement vous dire que contrairement à ce qui a été fait avec le castor, il est important de prendre toutes les initiatives possibles pour assurer la coexistence du loup avec le reste de notre environnement. C'est une chance si le loup peut revenir dans nos contrées.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PLAN
MAYA »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de

l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'évaluation des résultats du plan Maya ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, plus de 80 % des plantes à fleurs dépendent directement de la pollinisation par les insectes. Dans l'agriculture, cela concerne la production de fruits, la production de graines. Au total, cela représente environ 35 % de ce que nous mangeons, lié directement à l'action de ces insectes, y compris les denrées coûteuses comme le cacao, le café et les épices.

Dans le même temps, certaines activités humaines, en particulier l'utilisation excessive des pesticides, mais aussi la dégradation des milieux naturels, sont responsables d'un déclin de l'abondance et de la diversité des insectes pollinisateurs.

À ces causes s'en ajoutent d'autres telles que le réchauffement climatique qui contribue à modifier les conditions de vie des espèces. Par exemple, une floraison plus précoce peut ôter de précieuses ressources alimentaires à des populations d'insectes pollinisateurs qui s'affaiblissent voire qui disparaissent.

C'est un engrenage puisque la majorité des plantes à fleurs dépendent des insectes pollinisateurs pour leur reproduction, tandis que ce qui affecte les pollinisateurs affecte les plantes à fleurs également et inversement. Nos productions agricoles en pâtissent également.

Depuis 2011, le plan Maya s'intégrant dans le réseau Wallonie Nature est porté par la Direction des espaces verts de Wallonie et a pu générer 9 441 ares de prairies fleuries, 7 011 arbres fruitiers, 14 403 arbres d'alignement et 236 189 plans de haies. Il faut poursuivre, nous devons développer un meilleur environnement pour les abeilles. Je viens de citer l'état d'environnement, brochure éditée par la DGO3 du SPW.

En lisant ces chiffres, je me demande si l'on peut vraiment parler d'une politique réussie lorsque l'on se rend compte des résultats engrangés depuis la lancée du plan ou si ce n'est pas plutôt un plan de communication, plutôt qu'un plan de protection ô combien important pour la biodiversité, mais aussi pour notre avenir et pour notre avenir agricole, et en particulier l'avenir de la production horticole.

Quels sont les vrais résultats engrangés par le plan Maya ?

La seule solution pour préserver les insectes pollinisateurs, n'est-ce pas de changer de paradigme d'agriculture, à savoir investir un peu plus dans la recherche et le développement pour chercher d'urgence les alternatives par rapport, notamment – pour prendre cet exemple-là – aux pesticides et repenser totalement le mode de consommation ?

Dispose-t-on d'analyses qui permettent de juger de l'impact sur les rendements agricoles et horticoles de l'abandon des produits phytosanitaires ?

Monsieur le Ministre, est-il crédible de financer d'une part des plans de protection et de permettre d'autre part l'utilisation de substances dont on sait bien qu'elles vont être nuisibles à ceux que l'on tente de protéger ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le plan Maya a été lancé en 2011 et a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. Cette initiative multiacteurs regroupe des communes, mais aussi des provinces et des particuliers qui s'engagent en faveur des pollinisateurs.

J'avais prévu de rappeler les chiffres de plantations, mais vous l'avez fait. A cela s'ajoutent, il ne faut pas l'oublier, plus de 1 000 citoyens qui participent, dans leur jardin, à la sauvegarde des insectes pollinisateurs en bannissant l'usage des pesticides et en implantant un couvert mellifère, c'est-à-dire au minimum 10 ares de prairies fleuries.

Ces résultats sont possibles grâce à une sensibilisation du public à la thématique de protection des pollinisateurs en Wallonie. Cette sensibilisation est portée par le volet communication du plan Maya. C'est un élément essentiel à la sauvegarde des pollinisateurs.

Le plan Maya est bien autre chose qu'un plan de communication : les avancées concrètes englobent des aménagements ciblés de l'habitat, tant au niveau de l'espace public que de l'espace agricole, visant à assurer le gîte et le couvert favorables aux insectes pollinisateurs.

Les populations de ces insectes ont fortement régressé suite au développement de l'agriculture intensive. Le maintien de populations importantes et suffisantes pour répondre aux besoins du service écosystémique essentiel que représente la pollinisation passe par une transition vers une agriculture plus en phase avec les équilibres naturels. Cette transition est possible et très progressivement entamée par notre agriculture wallonne au travers notamment du développement de l'agriculture biologique ou des approches liées à la lutte intégrée.

La réduction de l'usage et la suppression des produits phytosanitaires passe par une modification de l'ensemble du modèle et des pratiques. Il faut absolument tendre vers une réduction drastique du recours aux intrants de synthèse en agriculture, notamment par l'utilisation de variétés ou d'espèces qui sont naturellement plus résistantes ou par la mise au

point d'itinéraires techniques de culture qui limitent le recours aux intrants de synthèse.

Sur ma proposition, le Gouvernement wallon a approuvé, le 7 décembre 2017, la liste des projets de Recherche et Développement sélectionnés, avec un accent très particulier mis sur la réduction des intrants de synthèse.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que le ministre nous a donné comme information, mais si je prends en considération l'évolution de la population de *apis mellifera* – c'est l'abeille domestique –, le déclin encore beaucoup plus rapide des abeilles sauvages ou encore le déclin des populations de bourdons, de guêpes et d'autres insectes pollinisateurs, il y a quand même lieu de se poser des questions par rapport à l'efficacité du plan Maya.

Si le plan a démarré en 2011, je ne peux pas vraiment dire qu'avoir 9 441 ares de prairies fleuries, 7 011 arbres fruitiers, et cetera, est un véritable résultat significatif pour protéger la survie des espèces pollinisatrices. Il est vrai aussi que ces espèces ne sont pas uniquement en danger parce qu'il y a dégradation du milieu naturel, parce qu'il y a réchauffement climatique, mais aussi parce qu'il y a des parasites, notamment les acariens du type *varroa* qui peuvent proliférer et nuire aux ruchées d'abeilles.

Après avoir entendu tout cela, j'espère simplement que l'on ne devra pas passer tôt ou tard d'un scénario d'insectes pollinisateurs vers un scénario chômeurs pollinisateurs.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE RÉSEAU D'ENCLOS/EXCLOS EN
WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le réseau d'enclos/exclos en Wallonie ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, le dispositif enclos/exclos a été mis en place en Wallonie, non seulement en forêt publique – on parle de quelque 850 hectares en 2016 –, mais aussi en forêt privée. Ce dispositif couvrait, en 2016, quelques 10 000 hectares de forêt.

L'objectif du projet est d'évaluer l'impact de la faune sauvage sur la régénération naturelle de la forêt wallonne de manière objective et scientifique.

Chaque année, pendant six ans, un inventaire annuel de la végétation aura lieu et un comparatif sera fait entre la zone clôturée et la zone non clôturée.

Le DNF se charge de recueillir les données, le DEMNA est chargé d'encoder les données et de les traiter.

Lorsque je vous ai interrogé sur le sujet, fin 2016, vous me précisiez qu'après étude des données par le DEMNA, la possibilité de renforcer le réseau serait analysée.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'évolution des dispositifs enclos/exclos depuis 2016 ? Pour le traitement de ces données, les conditions climatiques de l'année ainsi que la densité de gibier dans la zone concernée seront-elles prises en compte ?

Les premières données ont-elles déjà été collectées ? Peut-on déjà en tirer un premier bilan ou quelques estimations ?

L'implantation de nouveaux enclos/exclos est-elle à l'ordre du jour ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, au total, 842 enclos/exclos ont été installés en forêt publique par le Département de la Nature et des Forêts et 120 en forêts privées, ce qui, suivant le taux d'échantillonnage pratiqué, couvre une surface équivalente à 160 000 hectares. Cette surface concerne les zones les plus peuplées en cerfs.

L'installation et les premières mesures ont été réalisées en été 2016. La deuxième campagne de mesures s'est déroulée, comme prévu, en été 2017.

Il est prévu, en 2018, de compléter le réseau sur un peu plus de 3 000 hectares de forêts publiques sur le conseil cynégétique de la Croix-Scaille.

Il est trop tôt pour tirer les premières conclusions. On peut simplement dire que le dispositif tel qu'il a été installé répond bien aux attentes en termes de taux d'échantillonnage, soit 6 dispositifs par 1 000 hectares.

D'un point de vue descriptif, les objectifs sylvicoles associés aux dispositifs concernent la régénération en chênaie dans 38 % des cas, la régénération en hêtraie dans 35 % des cas et la régénération en épicéas communs pour le solde, soit 27 %.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je ne m'attendais pas à voir des tendances nettes et précises. Je voulais seulement avoir quelques infos sur l'évolution du dispositif en termes de nombre d'enclos-exclos. C'est un dossier sur lequel je reviendrai probablement l'année prochaine puisque après, les cartes seront rebattues.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE BILAN DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE
EN MANAGEMENT TERRITORIAL ET
TOURISTIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le bilan de la formation spécifique en management territorial et touristique ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale 2014-2019 comportait un point spécifique relatif à la création, dans l'enseignement supérieur, d'une formation spécifique en management territorial et touristique.

Lors de mon interpellation, il y a un an, vous indiquiez qu'une certification interuniversitaire en management du tourisme et des loisirs venait d'être créée en partenariat avec les Universités de Namur et de Liège, les Hautes Écoles Robert Schuman, Charlemagne et HENALLUX ainsi que le Centre de compétences FOREm Tourisme.

Ce certificat vise les diplômés de second cycle universitaire qui souhaitent acquérir des compétences en management du tourisme et les diplômés de l'enseignement supérieur de type court possédant au moins deux années d'expérience professionnelle.

Une évaluation de cette formation devait être réalisée en 2017 avec votre collègue en charge de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation a-t-elle eu lieu ?

Quel bilan tirez-vous de cette formation ? Combien de diplômés sont sortis cette année ? Quels points sont susceptibles d'être améliorés ?

D'autres établissements d'enseignement supérieur ont-ils été intégrés à l'organisation de cette formation ? Dans la négative, est-ce prévu ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, ce certificat interuniversitaire de 20 crédits est la seule formation continue de niveau universitaire en tourisme.

Il importe dans ce type de formation d'intégrer les spécificités du secteur et de permettre par ailleurs aux étudiants de sortir de la formation avec des compétences nécessaires en matière de gestion.

Celui-ci est organisé au sein du centre de compétence tourisme implanté à Marche-en-Famenne.

L'accent est mis sur le management et la stratégie d'entreprise.

L'employabilité des futurs diplômés est assurée par :

- la demande de professionnalisation du secteur en termes de management ;
- la valorisation d'un certificat qualifié d'interuniversitaire ;
- la valeur accordée à la formation continuée ;
- le partenariat avec le FOREm.

Le dispositif complet est évalué une fois par an par le Comité de pilotage, composé des six structures partenaires et de trois experts extérieurs. Ce processus permet d'améliorer de façon continue le contenu du certificat. Ce dispositif a déjà permis d'améliorer le contenu des cours, notamment en accordant une importance relative plus grande aux aspects financiers du management.

La participation aux cinq premières éditions – 2013-2014 à 2017-2018 – s'élève à 146 personnes : 80 travailleurs et 66 demandeurs d'emploi. Les travailleurs sont issus de toute la Wallonie et de tous les secteurs du tourisme. À l'issue de la formation, les demandeurs d'emploi s'insèrent dans des institutions des différents secteurs du tourisme : les maisons du tourisme, les offices de tourisme, les attractions ou encore les agences de voyages. L'évaluation de la satisfaction des participants est élevée puisqu'elle est de plus de 8 sur 10 en moyenne pour les quatre premières éditions.

L'insertion à 12 mois des demandeurs d'emploi atteint 72,09 % pour les trois premières années.

Au terme de l'année académique 2016-2017, 10 participants sur 20 ont été diplômés. Ils ont donc obtenu le certificat interuniversitaire en management du tourisme et des loisirs. Plusieurs participants n'ayant pas présenté un travail de fin d'études satisfaisant ont émis la volonté de toutefois poursuivre ce travail en 2017-2018. Vous voyez donc que les chiffres sont encourageants.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Des chiffres encourageants, effectivement, dans un secteur qui nécessite évidemment une professionnalisation dans son entièreté. On l'a déjà dit à maintes reprises au sein de cette commission : si l'on veut relever le défi touristique de demain et améliorer l'attractivité touristique de notre Région, on doit évidemment à tous les niveaux avoir des professionnels du secteur. Dès lors, ce certificat interuniversitaire en management territorial et touristique est une bonne chose.

J'ai entendu les différents chiffres. Le fait que ce « satisfomètre » soit de 8 sur 10 pour les quatre premières années est évidemment de nature à nous encourager dans la poursuite de celui-ci. J'ai vu également la ventilation des 146 personnes ayant participé à cette formation : 80 travailleurs, mais – et je dirais surtout – 66 demandeurs d'emploi qui, à l'issue de cette formation, peuvent intégrer directement des filières touristiques.

Je ne peux évidemment que vous encourager à continuer en tout cas à valoriser cette formation qui me semble essentielle pour le secteur touristique si nous voulons, comme je l'ai dit, remplir les objectifs que nous nous sommes fixés.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE SUIVI DES AMBITIONS TOURISTIQUES
DU CANAL DU CENTRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le suivi des ambitions touristiques du canal du Centre ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, le 10 juillet dernier, je vous interrogeais sur les mesures qui devaient être prises dans le cadre de l'enveloppe de 14,5 millions d'euros débloquée en faveur du canal du Centre.

Vous me répondiez que plus de 150 000 euros étaient notamment destinés au renouvellement du parcours spectacle de l'ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu. Celui-ci doit être accessible pour la saison touristique 2018.

Des fonds FEDER, à hauteur de 300 000 euros, faisaient partie de cette enveloppe et visaient la création

d'un circuit de visite des ascenseurs 1 et 2. L'objectif, en termes d'agenda, est fixé à fin 2019.

Enfin, tandis que les « Voies d'eau, de terre et de fer » étaient le thème des Journées du patrimoine et que la saison touristique 2017 touche à sa fin, un projet de jumelage entre le canal du Centre et celui du Midi est toujours sur les rails.

Monsieur le Ministre, quel bilan pouvez-vous dresser de la saison touristique 2017 pour le canal du Centre ? Quelle évaluation faites-vous des Journées du patrimoine des 9 et 10 septembre derniers ?

Où en est le renouvellement du parcours spectacle de l'ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu ?

Quel est l'état d'avancement de la création d'un circuit de visite pour les ascenseurs 1 et 2 ?

Que pouvez-vous nous dire quant au projet de jumelage avec le canal du Midi ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, comme je vous le disais le 10 juillet dernier, la gestion touristique du canal du Centre historique a été confiée à la Province de Hainaut qui, au travers de l'ASBL « Les Voies d'eau du Hainaut », a pour mission la valorisation touristique du canal.

Le dossier FEDER de 300 000 euros retenus pour la création d'un circuit de visite des ascenseurs 1 et 2, dont la réalisation est prévue en 2019, est géré par la DGO2 voies navigables.

Les travaux de renouvellement du parcours spectacle de l'ascenseur de Strépy-Thieu devraient quant à eux être terminés pour juin 2018.

Les statistiques de fréquentation de la saison 2017 ne sont pas encore disponibles, mais ne sauraient tarder. Globalement, en ce qui concerne les Journées du patrimoine, le bilan est positif. Je n'ai plus les chiffres précis pour l'infrastructure, mais pour avoir été sur place, j'ai pu être témoin de l'affluence et de l'intérêt de nombreux visiteurs.

Pour les Journées du patrimoine, ce sont plus de 300 000 Wallons qui y ont participé à travers tout le territoire.

Les démarches de jumelage avec le Canal du Midi ont été entamées. À ce titre, plusieurs représentants du Canal du Midi et des voies navigables de France sont venus le 9 septembre, lors des Journées du patrimoine. Nous avons pu les rencontrer avec le ministre Di Antonio. Un groupe de travail réunissant la

DGO2 voies navigables, le Département du Patrimoine – bientôt AWaP, comme vous le savez –, le Commissariat général au Tourisme, la SOFICO et les différentes autorités françaises a été mis en place.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je retiens comme élément positif que la fin des travaux du parcours spectacle de l'ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu est prévue pour 2018, ce qui ne handicapera pas trop la saison touristique 2018. C'est un élément positif.

Sur ce projet de jumelage avec le Canal du Midi, j'entends qu'un groupe de travail a été mis en place. Je ne manquerai pas de revenir vers vous prochainement pour voir le suivi de ce groupe de travail, en espérant évidemment que celui-ci puisse aboutir à une issue favorable.

**QUESTION ORALE DE M. GARDIER À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ATTRAIT TOURISTIQUE DES MARCHÉS DE
NOËL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'attrait touristique des marchés de Noël ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Gardier (MR). - Monsieur le Ministre, en ce début décembre, les marchés de Noël fleurissent aux quatre coins de la Wallonie, mais aussi dans les pays voisins, comme en Allemagne par exemple où leur succès n'est plus à mettre en doute.

Ce sont de véritables événements gastronomiques, culturels ou de mise en valeur de l'artisanat local. Ces marchés représentent un attrait touristique important pour nos voisins.

En effet, *La Meuse* rapportait la semaine passée que de plus en plus de Belges partaient en *citytrip* pour profiter des marchés de Noël. Une des raisons de ce succès est sans nul doute la beauté et le charme de leurs décorations et les efforts faits pour rendre les marchés attractifs non seulement par les exposants, mais aussi pour les chalands.

Bien qu'en Wallonie, quelques marchés de Noël tirent leurs épingles hors du jeu, on constate dans les plus petites entités une difficulté à rendre féériques leurs

installations, et ce, souvent, par manque de budget ou encore de matériel mis à disposition par les communes.

Dans l'optique de la croissance touristique, ne jugez-vous pas utile, Monsieur le Ministre, de mettre davantage le marché de Noël en avant en termes de promotion, par exemple ? Qu'est-ce qui a déjà été mis en place pour aider les organisateurs ? Existe-t-il, par exemple, des aides logistiques ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, bon nombre de marchés de Noël organisés en Wallonie par des organismes touristiques ou des ASBL bénéficient d'un soutien du Commissariat général au tourisme pour la promotion de l'événement et la mise en place d'activités attractives autour de ceux-ci, notamment, par exemple, mais exclusivement, l'organisation de patinoires.

De manière parallèle, l'ASBL Wallonie Belgique Tourisme assure une forte promotion de nos activités d'hiver.

Les marchés de Noël sont intégrés dans le cadre de cette promotion, notamment via les plateformes Web, mais également les réseaux sociaux.

En collaboration avec les maisons de tourisme et Fédérations touristiques provinciales, des fiches pratiques avec horaires et activités de Noël sont proposées.

En ce moment, figure dès la page d'accueil du site Internet walloniebelgiquetourisme.be – et ce dans toutes les langues – le visuel illustré qui mène vers les pages dédiées « Que faire à Noël en Wallonie : Marchés de Noël et Fêtes de fin d'année ».

Le service de presse de WBT communique également ces informations sur les marchés et événements de fin d'année dans un communiqué de presse qui a été envoyé aux médias qui utilisent et répercutent ces informations pour les différents articles ou dossiers spéciaux publiés en période de fêtes.

Des événements importants comme Liège ou Durbuy qui ont acquis une notoriété internationale importante et qui durent plus de trois semaines font aussi l'objet de programmations auprès d'autocaristes, notamment britanniques, hollandais ou allemands. Ces marchés se trouvent sur les routes et itinéraires de visites de Noël vers l'Allemagne, Cologne-Aix, ou l'Alsace, Strasbourg-Colmar.

Une promotion des activités de Noël est également reprise dans le cadre de partenariats sur RTL-TVI et Bel

RTL, et en particulier à travers l'agenda présenté dans la Grande Balade.

WBT a également édité un encart spécial paru dans *La Libre* et la *Dernière Heure* le 25 octobre, intitulé « Gourmandises d'hiver » qui propose des suggestions de visites et découvertes gourmandes en Wallonie, notamment sur le thème de Noël et des fêtes de fin d'année.

C'est évidemment un produit qui, pour nous, est extrêmement important. Comme j'ai souvent eu l'habitude de le dire, la richesse et le grand atout du tourisme wallon, c'est de pouvoir se décliner tout au long de l'année quelles que soient les saisons et bien entendu, lorsque en plus, les périodes donnent lieu à des événements de grande qualité comme nos marchés de Noël et nos autres événements de fin d'année ou de début d'année.

M. le Président. - La parole est à M. Gardier.

M. Gardier (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Je suis convaincu de la qualité de ce qui est proposé dans toute une série de villes.

Je sais simplement que certains plus petits marchés qui voudraient ressembler ou rattraper ce qui est fait, par exemple, à Liège ou à Durbuy au niveau du plaisir d'hiver, et cetera, valent vraiment sur des raisons purement pratico-pratiques et pour des raisons de matériel.

Je pense simplement aux chalets qui sont tous demandés à la même période. D'où ma question qui portait vraiment sur les possibilités d'aide à la logistique. J'imagine que l'on ne peut pas tout faire, mais simplement, on constate vraiment qu'il y a un produit d'appel à travers ces marchés et que peut-être

que moyennant des investissements qui ne seraient pas énormes, une mutualisation de ceux-ci, l'on pourrait peut-être aider au niveau des décorations ces différents petits marchés de Noël qui se déroulent dans nos régions et qui tirent vraiment leur épingle hors du jeu, car on constate vraiment qu'il y a un intérêt important de la part des touristes à une période de l'année où même si nos régions sont magnifiques, c'est un véritable produit d'appel.

Je vois que vous l'avez particulièrement en tête en matière de promotion, vous y êtes attentif. Je voudrais avoir encore plus d'information et d'engagement au niveau de l'aide logistique. J'y reviendrai.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Puget, sur « l'impact des fongicides sur les bourdons » ;
- M. Denis, sur « le tourisme collaboratif et les nuisances en découlant » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Merci à tous et aux services. La prochaine commission aura lieu le 8 janvier.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 8 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme. Laetitia Brogniez, MR
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région
M. François Desquesnes, cdH
M. Charles Gardier, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Bruno Lefebvre, PS
M. Alain Onkelinx, Président
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	Aides à l'investissement dans le secteur agricole
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
AWE	Association wallonne de l'élevage
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CoDT	Code du Développement Territorial
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DGO2	Direction générale opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DNF	Département de la nature et des forêts
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HENALLUX	La haute école de Namur-Liège-Luxembourg
INRA	Institut national de recherche agronomique (France)
OGM	Organismes génétiquement modifiés
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	La politique agricole commune
RTL-TVI	Radio Télévision Luxembourg - Télévision Indépendante
SOFICO	Société régionale wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
WBT	Wallonie-Bruxelles tourisme